

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

D E C E M B R E 1723:



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale &
Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, Mercurus Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Decembre 1723.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature , & autres Remarques curieuses , depuis le mois dernier.

I. **O**N imprime actuellement à *Amsterdam* & à la *Haye* un nouveau Dictionnaire Geographique, que l'on nous promet beaucoup plus exact & plus étendu qu'aucun de ceux qui ont paru. *Mr. Bruzen de la Mariniere*, Geographe du Prince Regnant en *Espagne*, en est l'Auteur, & cet Ouvrage est le fruit de dix ans d'études & de recherches. Tout ce que *Mrs. Baudrand*, *Mati*, *Cornelle*, *Moreri*, &c. ont employé de meilleur dans leurs Dictionnaires, se trouvera dans celui-ci, mais dans un plus bel ordre; *Mr. Bruzen* y ayant réuni les vûes qu'ils ont eu séparément, & y en ayant joint d'autres qu'ils n'avoient pas: de sorte que ce nouveau Dictionnaire est dressé sur un plan nouveau beaucoup plus instructif & meilleur. Les Geographes, les Voyageurs, les Historiens, les Descriptions les plus fidelles y seront employées,

*Le grand
Dictionnaire
Geographique
de Mr. Bruzen.*

& on rejette tout ce qui paroït fabuleux ou suspect, dont les autres ont mal à propos grossi leurs Ouvrages; on trouvera à la marge de chaque Article le nom des Auteurs & des Livres que l'on a consulté, pour que les Lecteurs puissent y avoir recours; ce qui justifie entièrement l'exactitude & la fidélité de Mr. Bruzen. Le titre seul suffit pour donner une grande idée de cet Ouvrage, le voici.

Le grand Dictionnaire Geographique, contenant les définitions des termes propres & relatifs à la Geographie Astronomique, Naturelle, Civile, & Historique; les divisions générales & particulières de la Terre, de la Mer, & de leurs parties; la Description des Empires, Royaumes, Républiques, Etats, Provinces, Villes, Bourgs, Villages celebres, Châteaux, Fortereffes, Champs de Bataille, Patriarchats, Evêchez, Abbayes, Montagnes, Mines, Forêts, Deserts, Caps, Isles, presque Isles, Mers, Lacs, Fleuves, Rivières, Fontaines minérales, Torrens, Golphes, Bayes, Detroits, Ecueils remarquables, &c. de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amerique. Les differens noms tant anciens que modernes donnez par divers peuples à un même lieu. La position des principales Villes, Caps, Isles, &c. déterminée sur les observations les plus recentes & les plus sûres des Mathématiciens, des Académies, & autres Societex savantes. Des remarques courtes & utiles sur l'air, le Terroir, les denrées, & sur l'Histoire naturelle des differens Païs, sur les mœurs, la Religion, la Langue & le Commerce de leurs Habitans; des Routes où sont marquées les distances itinéraires anciennes & modernes de plusieurs Païs, & les gissemens de diverses Côtes. Ouvrage tiré des Geographes anciens & modernes, des Critiques les plus approuvez, des Relations

des Princes &c. Decemb. 1723. 405

tions les moins suspectes, des Voyages & des Cartes les plus fidelles, & de quelques Memoires dressez sur les Lieux, & communiquez à l'Auteur. Le tout rendu conforme aux derniers Traitez de Paix, de Commerce, de Partage & d'Alliance, avec les citations exactes à la marge de chaque Article. Par Mr. Bruzen de la Martiniere, &c. A Amsterdam, chez François Changuion & Herman Vytwerf; à la Haye, chez Pierre Goffe, & Rutger Alberts. 1723.

Cet Ouvrage sera imprimé sur du grand & beau papier. Il contiendra 800. feüilles, & sera divisé en 4. vol. *in folio*. Le prix pour les Soucrivans sera de 30. florins argent d'*Hollande*, payables en trois termes, & ceux qui n'auront pas souscrit, le payeront 40. On reçoit actuellement les souscriptions, & on promet les deux premiers volumes au mois de Decembre 1724. Les deux derniers une année après. On peut souscrire à *Amsterdam* & à la *Haye*, chez les Libraires qui ont entrepris l'édition, dans les Pais étrangers, chez les principaux Libraires, & à *Luxembourg*, chez *André Chevalier*, où on trouve les conditions & le projet de l'Ouvrage, &c.

II. Nous avons enfin reçu une Relation du Couronnement de l'Empereur & de l'Impératrice, comme Roi & Reine de *Boheme*, qui est la meilleure qui ait paru. On sçait que cette auguste Ceremonie se fit à *Prague* le 5. & le 8. Septembre dernier.

LE 5. Septembre, jour indiqué pour la Ceremonie du Couronnement de l'Empereur, 3. Compagnies de Cuirassiers prirent leur poste dès la pointe du jour dans la grande Place du Château Royal; & les rues qui conduisent à l'Eglise Metropolitai-

ne de St. Wite, furent occupées par le Regiment de Sicking & par les Compagnies Bourgeoises des trois Citez.

Vers les 7. heures, la grosse Cloche ayant donné le signal, les Ministres étrangers, les Titulaires des principales Charges Hereditaires du Royaume, & les Princes des Maisons Souveraines, que la Ceremonie avoit attirez à Prague, se rendirent au Palais, où ils furent reçus & presentez à l'Empereur avec les ceremonies accoustumées, par le Comte Jean Ernest-Antoine Schaffgorsch de Khunast & de Greistenstein, Grand Chambellan Hereditaire du Royaume de Boheme.

A 9. heures, l'Empereur se rendit à l'Eglise Metropolitaine dans l'ordre suivant. Le Comte de Nostitz, Majordôme Major, ayant son Bâton de Commandement à la main, marchoit devant les Pièces d'Honneur du Royaume, qui étoient portées, sçavoir, la Couronne par le Comte Jean Joseph de Vitby, Grand Burgrave; l'Habit Royal, par le Comte de Schaffgorsch, Grand Chambellan; le Globe Royal, par le Comte Joseph-François de Vurden & de Frenenthal, Juge Suprême du País; le Sceptre, par le Marquis Venceslas-Ernest de Hradek, Vice Chambellan, qui fit cette fonction, à cause de l'indisposition du Secretaire d'Etat du Royaume; & l'Épée Royale de St. Venceslas, dans son fourreau de velours rouge, par le Comte de Valdstein, Grand Maréchal. L'Empereur venoit ensuite, ayant à sa droite le Comte de Sinzendorff, Grand Chambellan Imperial, & à sa gauche le Comte de Herberstein, Capitaine des Trabans de la Garde.

Sa Maj. Imp. étant arrivée à l'Eglise par la Galerie préparée pour cette Ceremonie, Elle entra dans la Chapelle de St. Venceslas, pour y prendre ses Habits

des Princes &c. Decemb. 1723. 407
bits Royaux de drap d'or, à fond rouge, & doublez
de satin blanc.

Quelque tems après, le Comte de Kiembourg, Archevêque de Prague, revêtu de ses Habits Pontificaux, & précédé de son Clergé, se rendit à cette Chapelle, pour y recevoir l'Empereur, & pour lui donner la premiere benediction.

S. M. Imp. marcha ensuite vers le Chœur, ayant à la droite le Cardinal de Schrotembach, Evêque d'Olmutz; à sa gauche le Comte de Mitrowitz, Evêque de Konisgiatz, Prélats assistans de l'Empereur pour la Ceremonie; & à quelques pas derriere, le Grand Châmbellan du Royaume, & le Major-dôme-Major de S. M.

L'Empereur ayant fait une profonde reverence à l'Autel, alla se placer sur le Trône qui lui avoit été préparé du côté de l'Evangile: les deux Prélats assistans se mirent aux deux côtés de ce Trône, auprès duquel il y avoit des Bancs occupez par le Nonce du Pape, par l'Ambassadeur de Venise, par les Conseillers d'Etat, & par les Seigneurs de la Cour invitez à la Ceremonie.

Les Pièces d'Honneur furent posées sur l'Autel: la Toque de l'Empereur resta entre les mains du Grand Chambellan: le Pain argenté destiné pour l'Offrande, porté par le Grand Panetier, à côté duquel marchoit le Grand Tranchant, & le Vin que portoit le Grand Bouteillier, furent mis sur des credences, du côté de l'Epitre.

Tous ceux qui avoient rang à cette Ceremonie ayans pris leurs places, l'Empereur descendit de son Trône, & alla se mettre à genoux devant l'Autel, ayant ses deux Prélats assistans à ses côtés.

Après les Oraisons du Couronnement, on chanta les Litanies, pendant lesquelles S. M. Imp. resta prosternée sur des Carreaux, & sous les Grands
Officiers

Officiers du Royaume demeurèrent à genoux. S. M. fut ensuite relevée par le Majordôme-Major & par le Grand Chambellan, & la Messe fut commencée avec les ceremonies ordinaires.

Après l'Épître, l'Archevêque officiant se plaça dans un Fauteuil devant l'Autel, tenant le Livre des Évangiles ouvert dans ses mains: l'Empereur s'agenouilla devant lui, & prononça en Latin & en Allemand les Sermens ordinaires du Couronnement, dont la lecture fut faite dans ces deux Langues par le Grand Burgrave, qui étoit à la gauche de S. M. Imperiale.

Après les Oraisons qui suivirent le Serment, le Majordôme-Major & le Grand Chambellan découvrirent le Bras droit de l'Empereur, qui reçut les Onctions ordinaires du St. Chrême vers la jointure du poignet. S. M. monta ensuite à l'Autel, où ses Onctions furent essuyées & lavées avec du pain & de l'eau, par un des Assistans de l'Archevêque officiant.

Le Comte de Valdslein, Grand Maréchal du Royaume, remit l'Épée de St. Venceslas aux Prélats assistans, qui la présenterent à benir à l'Archevêque officiant: elle fut ensuite rendue au Grand Maréchal, pour la tirer du fourreau; & l'Archevêque l'ayant reprise, la mit dans la main droite de l'Empereur, qui la rendit à cet Officier, pour la remettre dans le fourreau: l'Archevêque la reprit, & la ceignit à l'Empereur; & S. M. l'ayant tirée, la donna au Grand Maréchal, pour la porter nue pendant le reste de la Ceremonie. L'Archevêque prit ensuite un Anneau qui étoit sur l'Autel, & l'ayant benit, il le mit au doigt de l'Empereur. Il prit aussi le Sceptre & le Globe qu'il benit; & il les donna au Grand Chambellan & au Juge Suprême du Royaume. pour les porter à S. M. qui prit le Sceptre

des Princes &c. Decemb. 1723. 409
de la main droite, & le Globe de la gauche. La Couronne ayant été pareillement benite, l'Archevêque la mit sur la Tête de l'Empereur, qui retourna à son Trône, où l'Officiant prononça les paroles de l'Intronisation.

Cette Ceremonie finie, on baissa le devant du Prié-Dieu, & le Grand Burgrave ayant fait une profonde reverence à S. M. appella par leurs noms tous les Grands Officiers du Royaume, & les somma de venir reconnoître & rendre hommage à leur Roi. Ensuite il fit à S. M. une seconde reverence, & toucha de deux doigts le Saphir enchassé sur le devant de sa Couronne: Ceremonie qui fut aussi observée par les autres Grands Officiers, par les Assesseurs du Grand Tribunal, par les Députés de la Noblesse, & par ceux des Villes; & pendant laquelle le Te Deum fut chanté, au bruit de plusieurs salves de l'Artillerie de la Ville, & de la Mousqueterie de toutes les Troupes qui étoient sous les Armes.

On chanta ensuite l'Evangile, dont le Livre fut porté à baiser à l'Empereur; & pendant le Credo, S. M. créa 41. Chevaliers, tous Gentilshommes du Royaume.

Après le Credo, l'Archevêque officiant se plaça dans son Fauteuil pour recevoir les Offrandes du Pain & du Vin, & de deux Médailles d'or que l'Empereur vint lui présenter, ayant remis auparavant sa Couronne entre les mains du Grand Chambellan.

A l'Agnus Dei, les deux Prélats assistans portèrent la Paix à baiser à S. M., qui se leva ensuite de son Trône, & marcha, précédé du Grand Chambellan du Royaume, de son Major-dôme-Major, & de son Capitaine des Gardes, jusqu'au bas des marches de l'Autel, où l'Archevêque celebrait

lui donna la Communion ; la Nape étant tenue par le Grand Burgrave à droite, à par le Majordôme-Major à gauche. Le Grand Maréchal, qui étoit alors du côté gauche de l'Autel, baissa la pointe de l'Epée Royale, pendant que l'Empereur communioit, ainsi qu'il avoit observé de le faire dans le tems de l'Elevation.

La Messe étant finie, l'Archevêque donna la benediction : on fit alors une seconde décharge d'Artillerie & de Mousqueterie, & toutes les Cloches sonnerent. L'Empereur reprit sa Couronne, son Sceptre & le Globe Royal ; & S. M. se rendit à la Sale Royale du Festin, dans le même ordre qu'Elle étoit arrivée à l'Eglise,

Description des Arcs de Triomphe servis sur la Table de l'Empereur pendant le Festin Royal.

1. **L'**On voyoit une grande Sale representant le Ciel, au haut de laquelle étoit le Soleil, & à quelque distance de la Terre un Globe de Nuage, ou étoit Jupiter assis sur son Aigle. A ses pieds étoient à droite la Justice, & à gauche Minerve, chacune en action de lui presenter une Couronne sur un Carreau. Au côté droit sur les degrez de la Machine, étoient la Grace Divine & l'Age d'Or, & au côté gauche, la Foi ou la Fidelité, & la Renommée ornées de Fleurs.

Le sens de ces Emblèmes est, que S. M. I. representée par Jupiter semblable à un Soleil lumineux, éclaire par sa présence tout le Royaume de Boheme, dont la Couronne lui est offerte non-seulement en vertu de son Droit Héritaire, mais encore des qualitez éminentes & naturelles de sa Personne : Que ce Soleil, qui recrée tout le Royaume de ses rayons, est un présent de la Grace Divine, qui fait

fait renaitre l'Age d'Or, & qui produit la Foi dans le Cœur de tous les Sujets, en même-tems qu'il leur procure l'Abondance.

2. Un grand Portail à 6. Colonnes, environné de nuées, dont les basses étoient ornées de Fleurs. Le portail étoit surmonté d'une Figure de Mercure avec un demi-cercle dans le milieu, où l'on voyoit 6. Planettes malheureuses. Au dessus étoit un Char de Triomphe, tiré par deux Aigles, où étoit assise une Figure représentant la Force. Un Genie voloit au dessus du Char, tenant de la main droite une Couronne qu'il sembloit porter sur la tête de la Figure, & de la main gauche, il tenoit un Sceptre orné de Laurier. Aux 4. faces de ce Portail étoient les 4. Parties du monde ornées de Fleurs.

3. Un autre grand Portail, au-dessus duquel étoit la Renommée aussi ornée de Fleurs; & dans le milieu, un Arc-en-Ciel, surmonté d'un autre Char de Triomphe tiré par 5. Aloüettes, où étoit assise la Constance, avec un Genie volant au dessus, qui d'une main portoit les Armes de Bohême, & de l'autre, une Couronne de Palmes, dont il paroïssoit couronner l'Ecu de ces Armes. Le Portail étoit orné de Devises, qui avoient rapport aux 4. Points du monde vers lesquels les 4. faces étoient tournées.

Ces Emblèmes signifioient que S. Maj. I. a par Elle-même assez de force pour garantir le Royaume de Bohême de tous les Ennemis qui pourroient venir l'attaquer des 4. coins du Monde, comme la Maison d'Autriche a eu jusqu'ici assez de puissance pour maintenir ce Royaume dans une heureuse Paix. La Force, qui precede les malheureuses Planettes, marque l'attention & le pouvoir de l'Empereur à détourner les funestes influences qui pourroient tomber sur ce Royaume. L'Arc-en-Ciel marque la sérénité

renité des jours que S. M. I. va nous procurer. Mercure & la Renommée vont publier par tout ce bonheur, qui est l'effet du Couronnement de S. M. Imperiale.

4. Il y avoit aussi sous la Table de l'Empereur quelques autres petits Arcs de Triomphe de differens desseins, mais sans aucune signification particuliere. On en servoit de même 9. autres sur la Table des Dames, & un pareil nombre sur celle des Chambellans de la Clef d'or. Les 12. Tables des Seigneurs du Pais, representant les principales Charges du Royaume, furent aussi servies en machines de nouvelle invention, qui faisoient un très-bel effet, mais qui n'avoient non plus aucune signification particuliere.

Relation de la Ceremonie du Couronnement de l'Imperatrice, qui se fit à Prague le 8. du même mois de Septembre.

A 7. heures, la grande Cloche de l'Eglise Metropolitaine sonna pour donner le signal. Les Seigneurs tant Etrangers que de la Cour, les Ministres du second Ordre, & les Dames qui n'avoient point de fonctions dans la Ceremonie, allerent prendre les places qui leur étoient destinées. Vers les 9. heures, L. M. Imp. partirent de leur Appartement pour se rendre dans l'Eglise Metropolitaine, & la Marche se fit dans l'ordre suivant.

Les Conseils d'Etat, les Ministres & les Chambellans de l'Empereur passerent les premiers. Le Grand Chambellan du Royaume vint ensuite, tenant en main son Bâton de Commandement. Il fut suivi du Nonce du Pape, de l'Ambassadeur de Venise, & du Cortège d'honneur de ces 2. Ministres, des 2. Hérauts d'armes du Royaume de
Hon-

Hongrie , de ceux du Royaume de Bohême , & de ceux de l'Empereur. Ces. 6. Herauts marchoient devant les Grands Officiers , qui portoient les Pièces d'honneur. L'Empereur venoit ensuite revêtu de ses Habits Royaux , une Couronne d'or sur la tête , & ayant a ses côtez le Comte Sigismund Rodolphe de Sinzendorff , Conseiller d'Etat & Grand Chambellan de S. M. Imp. & le Comte de Herberstein , Vice - Président du Conseil de Guerre , Capitaine de la Compagnie des Archers de la Garde , & Vice-Capitaine de celle des Trabans. L'Empereur marchoit sous un même Dais avec l'Imperatrice , qui avoit un Habit de drap d'argent broché d'or & brodé de pierreries , & une Couronne d'or sur la tête. Elle s'appuyoit sur le bras de Don Joseph Felck , Prince de Cardonne , Président du Conseil de Flandres , & Major-dôme-Major de S. M. dont la queue de la robe étoit portée par la Comtesse Marie-Therese de Rappach , Duchesse Doitairiere de Munsterberg & de Franckenstein , sa Major-dôme-Major. Les Dames Epouses des Grands Officiers du Royaume marchoit dans leurs rangs à la droite de l'Imperatrice.

L. M. Imp. étant entrées dans l'Eglise , au bruit de plusieurs fanfares , l'Empereur entra dans le Chœur où il se mit sur son Trône , placé dans le même endroit que le jour de son Couronnement. Son Major-dôme-Major , son Chambellan , son Grand Ecuyer , les Grands Officiers qui avoient porté les Pièces d'honneur , le Comte Gaspard de Cobenzel , Grand Maréchal de la Cour de S. M. Imperiale , tenant en sa main l'Epée de Ceremonie , & les Herauts d'Armes se rangerent pres de l'Empereur dans les places qu'ils devoient occuper.

L'Imperatrice entra dans la Chapelle de St. Venceslas , le Major-dôme-Major & les autres Grands

Grands Officiers du Royaume marchant devant Elle. S. M. fut reçue à la porte de cette Chapelle par Dona Ijodore Constance Raduitzki de Brzenitz, Abbessè & Princesse de l'Abbaie de St. George, de l'Ordre de St. Benoît, accompagnée de deux de ses Religieuses.

Peu de tems après, l'Archevêque de Prague, précédé de son Clergé, vint donner la Benediction à l'Imperatrice, & retourna ensuite au Grand Autel, ayant laissé deux Ecclésiastiques assistans auprès de S. M. qui se mit dans un Fauteuil au milieu de la Chapelle, où Elle reçut les complimens de felicitacion de tous les Grands Officiers du Royaume.

L'Imperatrice ayant quitté sa Couronne, la Baronne de Funfskirchen, Epouse du Comte de Kinski, Grand Chancelier du Royaume, la remit suivant l'ancien usage à la Princesse Abbessè de St. George. S. M. marcha ensuite vers le Chœur, précédée d'une partie du Clergé, de plusieurs Seigneurs de la Cour; des Grands Officiers du Royaume portant le Pain & le Vin d'Offrande; du Grand Secretaire du Royaume, portant le Sceptre; du Juge Suprême, portant le Globe Royal; du Grand Burgrave, qui portoit la Couronne Royale; du Grand Chambellan & du Grand Maréchal du Royaume.

L'Imperatrice se mit à genoux sur un Prié-Dieu placé devant son Trône, qui étoit dressé vis-à-vis de l'Autel: Puis s'étant levée un instant après, Elle alla à l'Autel, étant précédée de deux Ecclésiastiques assistans, & suivie de l'Abbessè de St. George. L'Empereur s'étant approché pour requérir l'Archevêque celebrant de bénir & de couronner l'Epouse que Dieu lui a donnée, il retourna ensuite à son Trône. L'Imperatrice s'étant
mise

des Princes &c. Decemb. 1723. 415

mise à genoux , l'Archevêque commença les Litanies , à la fin desquelles S. M. retourna à son Trône , étant toujours suivie de l'Abbesse de St. George.

On commença alors l'Introite de la Messe , & vers l'Epître , l'Imperatrice s'étant approchée de l'Autel, Elle se mit à genoux sur un Carreau , que le Comte de Schaffgotsch , Grand Chambellan du Royaume , lui présentoit à chaque fois. La Comtesse son Eponse & deux Demoiselles d'honneur découvrirent le Bras & le Col de S. M. & l'Archevêque y fit les onctions accoutumées avec le St. Crème , qui fut essuyé par l'Abbesse de St. George , laquelle prit ensuite sur l'Autel la Couronne Royale , qu'elle remit au Comte de Urby , Grand Burgrave , qui la présenta à l'Archevêque celebrant. La Grande Chambellane mit un petit Bonnet , garni d'une Dentelle d'or , sur la tête de l'Imperatrice , qui fut couronné par le Celebrant , assisté de l'Abbesse de St. George & du Grand Burgrave. Cette Abbesse prit ensuite sur l'Autel , le Sceptre & le Globe Royal , qu'Elle donna au Comte de Virben , Juge Suprême du Royaume : qui lui présenta au Celebrant , lequel mit le Sceptre dans la main droite de S. M. & le Globe Royal dans la gauche.

L'Imperatrice retourna ensuite à son Trône , & l'Archevêque l'ayant suivie , y prononça les paroles de l'Intronisation , & entonna le Te Deum , qui fut chanté par la Musique , au bruit de plusieurs Fanfares & d'une décharge générale de la Mousquetterie des Troupes.

Après l'Evangile , on en porta le Livre à baiser à S. M. qui alla à l'Offertoire , présenter le Pain , le Vin & les deux Medailles d'or d'Offrande , & cette Ceremonie finie , Elle retourna à son Trône.

L'Em-

L'Empereur & l'Imperatrice quitterent leur Couronne avant la Consecration : à l'Agnus Dei ; on leur apporta la Paix à baiser ; & après la Messe , L. M. Imperiales sortirent de l'Eglise dans le même ordre qu'Elles y étoient arrivées, l'Archevêque les accompagnant dans ses Habits Pontificaux.

Les Arcs de Triomphe servis ce jour-là sur la Table de l'Imperatrice pendant le Festin Royal, representoient :

1. **L**É Jardin du Temple de Flore, tout composé de Fleurs, au-dessus duquel on voyoit la Déesse assise ; & plus haut sur des Nivages la Déesse Junon accompagnée de la Constance & de la Force, en action de lui mettre une Couronne sur la tête : Sur le terrain étoient 2. figures en Pié aux deux côtez de la Machine, dont l'une representant la Boheme, se reconnoissoit à l'Escu de ses Armes, & l'autre portoit deux Ecus aux Armes de la Silesie & de la Moravie : Ce qui marque que la Constance & la Force mettent sur la tête de la Junon Autrichienne, la Couronne qui lui a été destinée par Jupiter son Epoux, & qu'elle reçoit les hommages que le Royaume de Bohême, le Duché de Silesie & le Marquisat de Moravie viennent lui rendre comme à leur Souveraine.

2. Un Portail en triangle, formé de Colonnes d'un Ordre nouveau, cantonnées chacune de 3. autres Colonnes, surmonté d'un Vase rempli de fleurs ; & orné d'un Pavillon ouvert, & soutenu sur les Colonnes. Au dessus, sur 2. Gradins qui régnoient des trois côtez de la Machine, étoit un Trône, où l'on voyoit la Paix assise, en action de couronner la Boheme, qui étoit à ses genoux sur le premier Gradin,

des Printes &c. Decemb. 1723. 417

Gradin, & qui lui presentoit une Palme. A droite sur le même Gradin, étoit la Foi universelle ou la Fidelité, & à gauche la Grace, le visage tourné en dehors : Et tout en bas, aux deux côtez de la Machine, étoient la Silesie & la Moravie à genoux, ornées de Fleurs, chacune avec l'Écu de leurs Armes.

3. Un Portail tout semblable au précédent, avec un Vase de Fleurs, un Pavillon, des Gradins, & un Trône pareil, sur lequel étoit assise la Liberalité, qui des deux mains mettoit au col de la Boheme agenoüillée devant elle ; un Collier avec une Médaille d'or. Anprés d'elle du côté droit, sur le premier Gradin, étoit l'Abondance, le visage aussi tourné en dehors, & à gauche l'Espérance. Tout en bas, des deux côtez, étoient encore la Silesie & la Moravie, ornées de Fleurs, comme dans la Machine précédente. Ce qui signifie que la Junon nouvellement couronnée, assure une Paix constante à la Boheme, à la Silesie, & à la Moravie, qu'elle enrichit, aussi bien que Jupiter son Epoux, des plus précieuses richesses de l'Empire, c'est à-dire, de la Foi universelle & de la Grace divine, qu'elle repand sur elle avec un excès de liberalité, qui leur laisse une esperance certaine de voir leur bonheur s'accroître à jamais par le grand nombre d'Héritiers de son Sang & de ses vertus, que cette seconde Junon doit mettre au Monde.

Outre ces 3. Arcs de Triomphe, il y en avoit encore plusieurs autres sur la Table de S. M. Imperiale, mais sans aucun dessein ni signification particulière. Il y en avoit aussi 12. sur les Tables des Dames, & un pareil nombre sur celle des Chambellans de la Clef d'or, tous sans aucune signification.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier, est un *Violon*.

E N I G M E.

Autrement qu'un Prophète en son divin écrit,
 Je vous propose des mysteres;
 Si vous sondez les siens, la Foi vous y conduit,
 Sans le secours de vos lumieres,
 Mais pour percer les miens, il vous faut de l'esprit.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en *ESPAGNE*, & en *POR-TUGAL*, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Il a paru une Relation du malheur arrivé le 15. Septembre dernier dans le Palais du Comte de Donati près de *Madrid*, qui est assez conforme à ce que nous en avons rapporté dans nôtre dernier Journal; à quelques circonstances près de peu de consequence. La mort de la Duchesse de la Mirandole, du Prince Pio, & de Don Tiberio Caraffa, qui furent malheureusement noyez, ne se trouve que trop veritable, & il n'y a que celle du Marquis de Castel-Rodrigo, dont nous fimes mal à propos mention, qui ne s'est pas confirmée. Ce n'est pas non plus ce Seigneur qui est Grand Ecuyer de la Princesse des Asturies, ni Gouverneur General de *Catalogne*; le Prince Pio étoit revêtu de ces Emplois qui vaquent par sa mort. Pour Don Tiberio Caraffa, il étoit Gouverneur de *Gironne* & de *Tarragone*, & nommé depuis peu au Gouvernement de la Province de *Guipuscoa*

Guipuscoa, par la Promotion de Don Joseph d'Armentaris, Marquis de Castelfuerte, à la Vice-royauté du *Perou*. La Princesse Regnante a fait faire par le Comte de Cusurano, son Grand Maître d'Hôtel, des complimens de condoléance à la Princesse Pio sur la mort de son Epoux.

II. Les Etats Généraux du Royaume vont, dit-on, être incessamment convoquez, pour délibérer sur des affaires de la dernière importance, qu'on a à leur proposer, & particulièrement pour donner leur consentement au demembrement qui s'est fait depuis leur dernière Assemblée, en faveur de l'Empereur, de quelques Etats de la Monarchie. La Cour a accepté les offres qui lui ont été faites par le Consulat des *Indes* établi à *Cadix*, de fournir 80000. pièces de huit, pour la construction de deux Vaisseaux de Guerre, qui seront envoyez dans la Mer du *Sud*, pour en écarter tous les Bâtimens étrangers qui y viennent négocier; & on prétend par là y maintenir le Commerce d'*Espagne*, qui est considérablement diminué par le transport qu'y font les autres Nations de leurs Dentrées & Marchandises. On a aussi publié une nouvelle Ordonnance; portant qu'à l'avenir on ne choisira plus dans aucune Ville du Royaume des *Corregidores*, ou autrement Lieutenans de Police, qui ne soient de condition noble, & d'une probité reconnue. Ce Règlement étoit d'autant plus nécessaire, qu'il y a longtems que l'on se plaint en *Espagne* de la mauvaise conduite & de la tyrannie de ces Officiers, qui rongeoient impitoyablement le peuple, & qui étoient le fleau des étrangers.

III. Le premier Octobre le Prince & la Princesse des Asturies vinrent de l'*Escorial* au Palais de *St. Idelfonse*, & le 4. la Cour alla visiter le

Couvent des Chartreux à *Paular*, où elle a pris le divertissement de la chasse pendant quelques jours. Le 9. elle retourna au Château de *St. Idelfonse*, & L. A. R. allerent à *Balsain*, mais les Infans sont restez à l'*Escorial*, & on continuë d'assurer que la Cour passera le reste du mois à la Campagne, & ne reviendra à *Madrid* que pour le commencement de Novembre. Don Joseph d'Armenaris est venu remercier le Prince Regnant de la Viceroyauté du *Perou*, qui lui a été dequis peu conferée, & a demandé de conserver la Charge de Lieutenant Colonel des Gardes Espagnoles à pied; sur quoi la Cour ne s'est pas encore expliquée. Le Marquis de Lede a été, dit-on, fait Capitaine General de la Principauté de *Catalogne*, à la place du feu Prince Pio, & le 12. Don Crisostôme de Vergas, ci-devant General des Bernartins, fut sacré Evêque d'*Astorga* par l'Inquisiteur General. Le Prince Galitzin, Ambassadeur du Czar, fait travailler à de magnifiques Equipages, pour faire dans peu son Entrée publique à *Madrid*. & le Colonel Stanhope, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, est sur son départ pour retourner en *Angleterre*, sans avoir pu terminer l'affaire de *Gibraltar*, qui est toujours au même état; la Cour de *Madrid* paroissant resoluë de ne rien relâcher sur cet article. Don Joseph Astor, Marquis de *St. Michel*, vient d'être élevé à la Dignité de Gentilhomme de la Chambre & de la Clef d'or, en consideration du nouvel établissement qu'il a depuis peu formé dans les *Philippines*, dont le circuit est de près de 250. lieues. Les Eglises des Missionnaires qui tomboient en ruine, y ont été réparées par ses soins, il y a aussi considerablement étendu les Colonies, & fait construire 4. Forts à ses dépens, qu'il a pourvûs

des Princes Ec. Decemb. 1723. 421
pourvûs de toutes les choses necessaires à leur dé-
fense.

IV. *Cadix.* Quoi qu'on ait publié en cette Vil-
le le départ des Gallions pour la fin du mois d'O-
ctobre, on doute encore qu'ils puissent être prêts
pour ce tems-là, à cause de la lenteur avec laquel-
le on charge les Marchandises qui doivent com-
poser leur cargaison, & que les deux Vaisseaux de
Guerre destinez pour la Mer du *Sud*, ne pourront
pas être équippez. Le nouveau Viceroi doit s'em-
barquer à bord d'un de ces Navires, pour passer
à *Cartagene*, & le Bâtiment d'avis pour ce Pais-
là a déjà mis à la voile. On a reçu des Lettres
de *Buenos-Ayres*, qui portent que les deux Vais-
seaux & la Patache, qui partirent d'ici l'année der-
niere, sous le Commandement de Don Salvador
Garcia Pose, sont heureusement arrivez à *Rio de*
de la Plata en 132. jours.

V. *Barbarie.* On apprend de *Tetuan* que l'Ami-
ral Perez y est arrivé de *Mequeniz* allant à la Cour
du Roi de la *Grande Bretagne*, en qualité d'Am-
bassadeur de *Maroc*; & qu'il étoit expressément
deffendu aux Capres qui sont en Mer, d'insulter
à l'avenir les Bâtimens Anglois. Il y a toujours
en ce Pais une grande disette de vivres, causée
par la secheresse. On n'apprend rien de nouveau
de *Centa*.

VI. *Portugal.* Le 7. du mois passé on celebra
avec beaucoup de magnificence à la Cour l'anni-
versaire de la Naissance de la Reine, qui entra
ce jour-là dans sa quarante & unième année, &
le 30. cette Princeesse accoucha heureusement d'un
Fils à *Lisbonne*, qui est le troisième Infant. On
a dépêché des Expres à tous les Ministres du Roi
qui sont dans les Cours étrangères, pour leur faire
part de cette agreable nouvelle. Le Comte de

Pinos est arrivé ici à bord d'un Paquebot Anglois, pour y résider en qualité d'Envoyé extraordinaire de l'Empereur : c'est un Gentilhomme Espagnol, qui pendant la dernière Guerre ayant suivi le parti des Imperiaux, fut fait Comte à *Barcelonne* par S. M. Imperiale, au service de laquelle il a actuellement un Regiment de Cavalerie. Le Comte de Rio, Grand Vice-Amiral de ce Royaume, a été arrêté & enfermé dans la Tour de *Boulin*, ayant été surpris escaladant le Couvent des Religieuses d'*Olivelles*, & a depuis été rélégué dans l'*Isle Tercere*. On a aussi arrêté diverses autres personnes de qualité qui avoient des intrigues secrètes avec des Religieuses, & S. M. a, dit-on, pris la résolution de reprimer cet abus qui n'est que trop commun dans ce País; Il est parti vers le 10. Octobre 2. Bâtimens pour le *Brezil*, & il y en avoit quelques autres qui étoient sur leur départ pour *Amsterdam*.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Dans la dernière Congregation qui se tint le 20. Septembre par les Cardinaux Députés sur les affaires de la *Chine*, Mr. Meza-ba rba y fut introduit à l'ordinaire; & quoi que ce qui se passe dans ces Assemblées, soit tenu fort secret, on assure néanmoins qu'il y fut résolu, que les Jesuites Missionnaires en ce País, dépendroient à l'avenir de cette Congregation, & que ce seroit à elle qu'ils rendroient compte de ce qui se passera par rapport à la Religion, avant d'en faire part

des Princes Ec. Decemb. 1723. 423

à leur General, comme cela se pratiquoit ci devant. Le 27. le Pape tint Consistoire secret, dans lequel S. S. propofa l'Eglife de *Mechoacn* dans les *Indes*, pour Mr. François de la Cueva, Archevêque Titulaire de *Manilla*. Les Cardinaux Protecteurs des Couronnes propoferent enfuite differens Evêchez vacans dans les Royaumes qui font fous leur protection, après quoi le St. Pere fit au Sacré College un très-beau Discours fur l'affaire du Cardinal Alberoni, & fit faire lecture de la Bulle qui rétablit cette Eminence dans fes honneurs, dignitez & prérogatives, & dans les bonnes grâces du St. Siege. Ce Consistoire fe termina par la permission que S. S. accorda aux Cardinaux d'aller paffer les vacances à la Campagne. L'Abbé Tancin, Ministre de *France*, & le Cardinal Vallemani, font allez à *Albano*, le Cardinal Fabroni à *Frescati*, & la principale Noblèffe est allée fur fes Terres pour le refte de la belle faifon. Le Corps du feu Cardinal de Tournon, que Mr. Mezzabarba a ramené de la *Coine*, a été enfin inhumé fans pompe dans un Tombeau devant le grand Autel de l'Eglife de *Propaganda Fide*.

II. Le 29. jour de la Fête de l'Archange *St. Michel*, la Garnifon du Château *St. Ange* fe rendit à l'ordinaire en ordre de Bataille, avec quelques piéces de Canon, dans la Cour du *Quirinal*, où elle reçut la benediction du Pape qui s'étoit fait porter fur la Loge, & cette marche fut annoncée le matin par une décharge generale de l'Artillerie du Château, qui fe fit à la pointe du jour. Le premier Octobre Mrs. Calcanini & Rati, Auditeurs de la Rote firent l'ouverture de leur Tribunal à la maniere accoutumée, s'étant rendu pour cet effet au Palais *Vatican*, fuivis d'une nombreufe Cavalcade, & le même jour le Cardinal Cinfuegos

fuegos, Ambassadeur de l'Empereur, reçut les compliments des Cardinaux, Ministres étrangers, & Feudataires de l'Empire sur l'anniversaire de la Naissance de S. M. I. Cette Eminence se doit rendre à *Vienna* pour y remplir la Charge de Président du Conseil d'*Espagne*, à la place de l'Archevêque de *Valence*, qui est, dit-on, disgracié, & relegué dans le Couvent des Franciscains à *Affise*. Le Cardinal Salerno est attendu ici revenant en dernier lieu de *Prague*, & le Cardinal Pereira, qui est rapellé à *Lisbonne*, a eu son Audience de congé du Pape, de même que le Marquis Sanchetti, Ambassadeur de *Parme*, & ce Ministre a été créé par le Duc son Maître, Chevalier de l'Ordre Constantinien, dont il a obtenu le rétablissement par une Bulle de Sa Sainteté. Ce n'est pas le Carosse de la Princesse Borghese qui fut accroché le mois dernier par celui de la Princesse Epouse du Chevalier de St. George, comme nous l'avons dit dans notre Journal de Novembre, mais celui de la Marquise Caponi, & la Princesse a refusé de recevoir les excuses que le Marquis Epoux de cette Dame lui a voulu faire à cette occasion.

III. Mrs. Dominique Serlupi, Jean Senci & le Chevalier Olivieri, ont été choisis par le Pape pour Conservateurs du Peuple Romain pendant le dernier quartier de cette année, & le 4. ils prirent possession de leurs Charges dans l'Hôtel de Ville, à la maniere accoutumée. S. S. a accordé une pension annuelle de 3000. écus à l'Abbé Don François Borghese, & a déclaré le Duc de Monte-Rotonde, Neveu du Cardinal Barberin, Prince du premier rang. Le 5. il se tint une Congregation extraordinaire dans l'Appartement du Cardinal Spinola, Secrétaire d'Etat, composée des Cardinaux Conti, Corradini, & Olivieri, sur la nomination
que

des Princes &c. Decemb. 1723. 425

que l'Empereur a faite de quelques Sujets pour remplir les Benefices vacans dans le Royaume de *Naples*; S. S. ne les trouve pas à son gré, particulièrement l'Abbé Sachetti nommé à l'Evêché de *Cortone*. On a reçu de *Nettune* l'agréable nouvelle que les Galères du Pape commandées par les Chevaliers *Bully* & *Guarnieri*, avoient pris un Corsaire de *Barbarie* de 12. pièces de Canon, & fait 120. Esclaves Turcs, dont le Capitaine est un Renegat de *Trapani*. Le Combat s'est donné à la hauteur de la Forteresse de *Paulo*, & a duré 6. heures; les Troupes du Pape étant montées courageusement à l'abordage, & ayant tué douze Turcs, sans les bleffez. Le 7. Mr. le Tresorier General *Celigola* partit de *Rome* pour se rendre en cette Ville, & distribuer sur les Galeres de S. S. les Esclaves qui ont été faits sur cette prise.

IV. Le Cardinal *Pamphili* a déjà donné 5000. écus pour être employez à l'embellissement de la Façade de l'Eglise de *St. Jean de Latran*, à laquelle on travaille actuellement, & on cherche à déterrer dans le voisinage de cette Eglise 40. Colonnes antiques de marbre; qui en ont été ôtées dans le tems qu'elle fut rebâtie par le feu Architecte *Botromei*, pour être employées à cet Edifice: étans probablement cachées sous terre, puisqu'il n'en est fait aucune mention dans les Registres, & qu'il ne paroît pas qu'elles ayent été vendues ou appliquées à d'autres usages. On travaille par ordre de l'Electeur de *Baviere* à une magnifique Lampe d'argent, de la valeur de 2000. écus, qui sera placée devant le Corps de *St. Philippe de Neri* dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire, & le General des Mineurs de l'Observance, fait élever dans celle d'*Ara-Cali*, une grande Colonne de marbre avec les Inscriptions des Chapitres Generaux

raux qui se sont teus en presence des Papes Innocent IX., Alexandre VI., & Innocent XIII. à present Regnant, & des Services funebres qu'on doit celebrier annuellement dans tous les Couvens des Religieux de l'Ordre de *St. François*, pour le repos de l'ame de ces Papes. Le Duc & la Duchesse de Guadagnola sont sur leur départ pour aller accomplir un vœu devant l'Image miraculeuse de Nôtre-Dame de *Lorette*. Le Cardinal Olivieri est parti pour son Abbaye de *Sasso-Ferato*, & le Marquis Lumelloti est allé prendre possession du Fief de *Lauro* dans le Royaume de *Naples*, qui lui est échu par la mort du Marquis Ginetti son Frere. Le Prince Don Charles Albani se trouve beaucoup mieux, mais Don Marc-Antoine Ottoboni est toujours travaillé de la pierre, & les Medecins n'osent risquer l'operation, à cause de son grand âge. Le Chevalier de *St. George* & la Princesse son Epouse sont encore à *Albano*.

V. Le 20. le Cardinal Salerne revint en cette Ville du voyage qu'il a fait en *Saxe* & à la Cour de l'Empereur; & ayant été admis le même jour à l'Audience du Pape, S. Em. eut un long entretien avec S. S. sur les Negociations dont elle a été chargée. Le 22, l'Abbé Tencin, Ministre de *France*, arriva d'*Albano*, & y retourna après avoir eu aussi Audience du St. Pere. Le Cardinal Albertoni reçoit journellement les visites de félicitation de ses amis sur l'heureuse issue de son affaire, le Pape ayant depuis peu déclaré qu'il lui donneroit le Chapeau dans le premier Consistoire qui se tiendra après les Fêtes. Le 21. les Cardinaux Conti & Spinola étant allez se promener à la Maison de *Manucci* hors la *Porte Salara*, ce Prélat y vint comme par hazard, & y eut un long entretien avec ces Eminences

des Princes &c. Decemb. 1723. 427

nences. On continuë d'affûrer qu'il est mieux que jamais à la Cour d'*Espagne*, qu'il va être dans peu chargé des affaires de cette Couronne, & particulièrement de celles concernant l'Infant Don Carlos. Le Cardinal Paulucci, Vicaire de *Rome*, a fait publier un Decret contre les Courtisanes qui ont leur logement dans les ruës près du *Quirinal*, leur enjoignant sous des peines très-severes d'en sortir incessamment, & d'aller loger ailleurs dans des quartiers éloignez. Le Gouvernement d'*Ancone* est vacant par la démission du Chevalier Buonacorti, & il y a plusieurs prétendans qui le sollicitent, entr'autres le Baron de Mantica.

VI. *Naples*. Le premier Octobre étoit le jour de la Naissance de l'Empereur, mais ce ne fut que le Dimanche suivant qu'elle fut celebrée par des rejouïssances publiques. Le *Te Deum* fut chanté à cette occasion dans la Chapelle du Palais, au bruit des salves de l'Artillerie, & le soir il y eut Opera, pendant lequel le Cardinal Viceroi fit servir quantité de rafraichissemens. Le Duc de *Gravina Orsini* & le Marquis de *St. George* ont été élevez par l'Empereur à la Dignité de Conseillers d'Etat, & plusieurs autres Nobles de ce Royaume ont été honorez du Titre de Chevalier de la Clef d'or dans la dernière Promotion qui s'est faite. S. Em. a aussi publié la liste de ceux qui sont nommez pour remplir les Gouvernemens des Villes de cet Etat. Le Comte d'*Accra* est revenu de *Prague*, où il étoit allé remercier l'Empereur de ce que S. M. l'a créé Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, & Mr. le Regent *Argento*, Président du Conseil Royal, a été honoré du Titre de Duc. On a établi dans le Convent de *St. Jean à Carbonaro*, un Collège pour instruire dans la Religion Chrétienne les Turcs & Juifs

qui voudront l'embrasser, & quelques-uns y ont déjà été baptisez. Les deux Galeres qui ont conduit à *Genes* le Comte de *Conversano*, sont revenues dans le Port de cette Ville, & on y continué les prieres publiques pour la grosseffe de l'Impératrice. On a reçu avis que les Galeres de *Malthe* ont encore fait nouvellement sur les Corsaires de *Barbarie* une prise montée de plusieurs piéces de Canon, & de 150. hommes d'Equipage.

VII. *Malthe*. Toutes les Galeres de la Religion & trois Vaisseaux de Guerre sont encore actuellement en course sur les Corsaires de *Barbarie*. Le Grand Maître ayant fait la visite des nouvelles Fortifications de cette Ville & de l'Isle de *Gozzo*, les a trouvées en fort bon état, & a permis aux Chevaliers Italiens de retourner chez eux pendant l'hyver, avec ordre de revenir ici au mois d'Avril prochain.

VIII. *Genes*. Le 19. Septembre trois Bâtimens François arriverent ici de *Cagliari* avec les Equipages du Baron de *St. Remy*, ci. devant Viceroi de *Sardaigne*, qui arriva lui même le soir sur 3. Galeres; & dès qu'il fut débarqué, lesdites Galeres continuerent leur route vers *Ville-Franche*. Le Comte de *Conversano*, Gentilhomme Napolitain, qui a eu un démêlé avec le Marquis de *Franca-Villa*, est aussi arrivé ici à bord de deux Galeres Napolitaines, & a été conduit au Château de *Milan* sous l'escorde de 30. Cavaliers Imperiaux qui l'attendoient à *St. Pierre d'Arenne*. On mande que le Fils d'un Medecin nommé *Sanfonio*, ayant reçu quelque correction de son Pere qui étoit âgé de 80. ans, ce fils dénaturé lui donna un coup d'épée dont il mourut sue le champ.

IX. Le 11. Octobre le terme du précédent Doge étant expiré, on proceda à l'Electon d'un
nouveau,

des Princes Ec. Decemb. 1723. 429

nouveau, avec les ceremonies usitées, & le sort tomba à la pluralité des voix sur Mr. Dominique Negroni, d'une ancienne Famille de cette Ville, qui a reçu à cette occasion les complimens du Senat en Corps & des Ministres étrangers. Les vivres sont fort chers ici, & sur tout le vin, le Magistrat ne voulant pas permettre aux étrangers d'en apporter, sans que l'on sache le motif de cette défense. On a aussi défendu tout Commerce de Bestiaux avec le *Tirol*, la *Stirie*, la *Carinthie*, la *Walteline*, & le *Trentin*, à cause de la mortalité qui regne dans ces Pais-là parmi les bêtes à corne. On apprend de *Tripoli* par des Bâtimens qui en sont nouvellement revenus, qu'on y a amené depuis peu deux prises Napolitaines chargées de grains & de vins; & que ceux de *Tunis* ont aussi pris un petit Bâtiment Catalan monté de 12. hommes qui ont été faits Esclaves, un autre de la même Nation, sur lequel il y avoit 300. pistoles, & 2. Bâtimens de *Corse* chargez de vin. Comme les Corsaires continuent d'infecter ces Mers, les Galeres de la Republique sont retournées en course. Il s'est fait ici pendant ce mois de violens orages qui ont causé beaucoup de dommage à la Ville & à la Campagne.

X. *Venise*. On fit le 4. Octobre, jour de la Fête de *St. François*, la Procession solennelle qui se fait ici tous les ans, en action de graces de la memorable Victoire remportée sur les Turcs près de *Lepante* en 1572., par la Flotte de la Republique. Mr. Marc Loredano avoit été choisi par le Grand Conseil, Provediteur General sur Mer, à la place de Mr. André Cornaro; mais étant mort subitement le 7., cette Charge vague, & va être remplie par un autre. Mr. André Etizzo nommé Provediteur General de *Dalmatie* & *d'Albanie*,

d'Albanie, s'est embarqué avec toute sa Famille sur la Galere nommée la *Bragadine*, pour aller relever Mr. Diedo son Prédecesseur, dont le terme est expiré, & on apprend que Mr. Grïti, qui va résider en qualité de nouveau Baile à *Constantinople*, est heureusement arrivé à *Tenedos*, où il attend les deux Bâtimens que la *Porte* a coutume d'envoyer pour recevoir les Ambassadeurs de la Republique. La mortalité parmi le gros Betail continuë toujours de regner dans le *Tirol*, la *Stirie*, &c. & le *Trentin* qui avoisine le *Veronois*, & il est défendu sous de rigoureuses peines d'en amener de ces Pais-là en Terre-Ferme.

XI. *Livourne*. Le nouveau Droit qu'on avoit imposé ici sur les Bâtimens Genoïses, a été suspendu pour six mois, & il est sorti de ce Port trois Galeres du Grand Duc, avec un Détachement de 300. hommes de cette Garnison, pour aller renforcer celle de *Porto-Ferajó*. On compte à présent jusqu'à 15. Corsaires Algeriens qui sont en Mer, mais 5. Galeres du Pape se tiennent aux environs du Cap d'*Anzo*, pour les observer. Celles du Grand Duc sont rentrées dans le Port de cette Ville, sans avoir fait aucune rencontre. On n'a encore aucune nouvelle que la Paix entre la Regence d'*Alger* & les Hollandois, soit conclüe.

XII. *Florence*. On s'attendoit que le 18. Septembre seroit le dernier jour du Grand Duc, & S. A. R. étoit dans un état à ne plus rien esperer. On avoit aporté au Palais les Stes. Huilles, & le Prince Hereditaire avoit déjà fait fermer les Apartemens; mais le 19. un abcës s'étant crevé dans la vessie, Elle sentit beaucoup de soulagement. Le lendemain les Medecins lui tirerent plus d'eau qu'à l'ordinaire, & ses urines se trouverent mêlées de sang. Depuis cette évacuation,

des Princes &c. Decemb. 1723. 431

ce Prince a beaucoup moins souffert ; & a reposé plus tranquillement. Cependant le grand âge & l'extrême foiblesse où il se trouve, font tout craindre pour sa vie, & on fait peu de fond sur les assurances des Medecins qui promettent de le tirer d'affaire. Au commencement d'Octobre S. A. R. se trouva beaucoup plus mal, & le 15. il lui survint un accident fâcheux. L'Archevêque de cette Ville lui administra le Viatique & l'Extrême-Onction, après quoi Elle se trouva un peu soulagée. Toutes ces variations font de plus en plus desespérer de sa vie. C'est un Prince d'une bonne & forte constitution, qui se défend bien contre les aproches de la mort, mais la vieillesse & les infirmités l'accableront tout à coup, & lors qu'on s'y attendra le moins. Le General Stampa s'étoit rendu ici, & est depuis passé à *Massa*, pour observer, sans doute, ce qui se passera dans la presente conjoncture, & veiller aux intérêts de l'Empereur.

XIII. Pour prévenir les mauvais desseins de quelques Esprits un peu Republicains, & leur ôter l'envie de demander une Regence après la mort du Grand Duc, comme on sçait qu'ils ont dessein de le faire, S. A. R., de l'avis du Senat & de ses Ministres, a remis les rennes du Gouvernement entre les mains du Prince Hereditaire son Fils & son présomptif Héritier, qui a commencé d'en prendre le maniemment, & six Senateurs ont été nommez pour l'assister de leurs conseils. On a résolu de lever quelques Milices, pour renforcer les Garnisons des Places frontieres, & le Chevalier Marini, qui est parti pour son Gouvernement de *Pise*, doit envoyer un Détachement de sa Garnison à *Livourne*, pour remplacer celui qui a été envoyé à *Porto-Ferajo*. On parle d'augmen-

ter les Fortifications de cette dernière Place, de tirer le long des Côtes une Ligne qui sera gardée par des Troupes réglées, pour empêcher les descentes des Espagnols, & on envoie dans toutes les Places Maritimes de l'Artillerie & des Munitions, comme si on étoit à la veille d'une Guerre. Le 10. il se tint un Conseil extraordinaire, auquel assisterent les Princesses, & les Ministres étrangers tiennent de fréquentes conférences entr'eux, & s'assemblent souvent, sous prétexte de parties de plaisir. On a publié un Edit rigoureux contre ceux qui portent des Armes défendues, surtout des pistolets de poche, & ce Règlement s'étend sur ceux qui vont chasser dans les Plaisirs réservés au Grand Duc. Le différend entre les Etats de *Modene* & de *Luques* pour les Limites, est terminé. Il en est survenu un nouveau entre le Prince Darmstat, Gouverneur de *Mantouïe*, & le Duc de *Parme*, au sujet de quelques bornes que le premier a fait planter dans le *Plaisantair*, 8. milles au delà des bornes ordinaires.

XIV. Comme il s'est répandu un bruit, que quelques mouvemens qu'a fait le Gouverneur de *Porto-Longone*, ont donné occasion à la Cour de *Toscane* de se précautionner, & de faire munir ses Places; voici une Lettre que le Pere Ascanio, Ministre d'*Espagne*, a écrite à Mr. le Baillif Lorenzi, aussi Ministre de *France* en cette Cour, pour détruire, s'il est possible, la prévention ou l'on paroît être à ce sujet.

M O N S I E U R,

L Es faux bruits qui se sont répandus depuis peu par toute la *Toscane*, que les préparatifs & les menaces du Gouverneur de *Porto-Longone* avoient

avoient donné occasion au Gouvernement de renforcer la Garnison de Porto-Ferajo, n'ont pu parvenir jusqu'à moi, sans exciter toute mon indignation contre une telle imposture; mais sur ce que, ces jours passez, vous me fîtes l'honneur de me dire, qu'étant dans l'Anti-Chambre de S. A. S., on avoit insinué à ce Prince, que s'il vouloit être pleinement informé de ce qui avoit donné lieu à cette expédition, il n'avoit qu'à me le demander, comme si j'avois de moi-même donné lieu aux nouvelles supposées qui ont été publiées à Porto-Longone; j'ai crû qu'il m'importoit extrêmement de vous détromper, ainsi que le Public, & de mettre au jour la vérité telle que je puis la connoître.

Pour cet effet, j'écrivis à Don Diego d'Alarçon, Gouverneur de Porto-Longone, & je l'avertis de ce qui se disoit ouvertement sur son compte, le priant en même-tems de m'informer de ce qu'il pouvoit avoir fait qui eût pu donner lieu à prendre les mesures qu'on prenoit en Toscane; je lui représentai aussi, qu'il étoit important de détromper le Grand Duc, & d'empêcher la Populace de croire que les Espagnols étoient les premiers à troubler le repos de la Toscane.

Le Gouverneur de Porto-Longone n'eut pas plutôt reçu ma Lettre, qu'il dépêcha le Sergent-Major de la Place avec une Lettre pour le Gouverneur de Porto-Ferajo. Cette Lettre ne contenoit au reste qu'une courte relation de ce qui se disoit faussement dans le monde, & une honnête invitation de lui faire part de ce qui pouvoit avoir donné lieu aux dispositions Militaires qu'on faisoit à Porto-Ferajo. Sa surprise fut grande, lors qu'il vit de quoi il étoit question, & il ne voulut apporter d'autres preuves, pour détruire ces fausses & malignes insinuations, que l'ordre qu'il avoit reçu du Marquis

Rennuccini, d'envoyer à Porto-Longone le Sergent Major Bardi, pour dire à Don Diego d'Alarçon, de la part du Prince Héreditaire, qu'on étoit content de sa conduite, qu'on se loioit de sa douceur & de sa moderation, & que son voisinage ne pouvoit qu'être très-agréable à la Cour de Toscane: sur quoi peu de tems après, je reçus ordre dudit Gouverneur de remercier S. A. Serenissime du témoignage avantageux qu'Elle avoit bien voulu lui rendre.

Vous pourrez à présent, Monsieur, répondre à la personne qui vous parla dernièrement dans l'Anti-Chambre du Grand Duc, & la desabuser; 1. des prétendus préparatifs de Guerre qu'on faisoit à Porto-Longone; 2. des Lettres supposées qui ont couru sous le nom dudit Gouverneur à celui de Porto-Ferajo; 3. enfin des mauvaises intentions qu'on attribuoit gratis aux Espagnols; de chercher à nuire aux Toscans, & d'avoir voulu s'emparer de Porto-Ferajo. Que si vous ne voulez pas tout-à-fait m'en croire, adressez-vous, je vous prie, au Marquis Rennuccini & aux autres Ministres du Grand Duc, qui vous diront la même chose. De Ste. Marie Nouvelle le 9. Octobre 1723.

Signé, Frere Sauveur ASCANIO.

XV. *Milan*. Le Prince Trivulcio, les Comtes Antoine Giojori & Pierre Capitanei, ont été faits par l'Empereur Gentilshommes de la Clef d'or, & on a reçu la confirmation que le Comte de Colloredo, Gouverneur General de ce Duché, qui est actuellement à Prague, a été élevé à la Dignité de Prince de l'Empire. Le nombre des Ministres de la *Giunta*, qui étoit de six, a été augmenté d'un septième, qui est le Président del Miro, Mr. Erla a été déclaré Sénateur, & le Com-

re Charles de Corio a été fait Colonel d'un Regiment de Cuirassiers. Le premier Octobre Madame de Colloredo reçut les complimens de la Noblesse, sur l'anniversaire de la Naissance de l'Empereur: ce fut elle qui fit les honneurs de la Fête, & le 12. elle partit pour *Cusano*, où elle restera jusqu'au retour du Prince son Epoux qui n'est attendu qu'à la fin de Novembre.

XVI. *Turin*. Madame Royale se trouvant beaucoup mieux le 24. Septembre dernier, le Roi & le Prince de Piémont, qui ne l'ont pas quitté pendant sa maladie, allerent à la *Venerie*, pour y prendre le divertissement de la chasse. Le Marquis de St. Remi est revenu de sa Viceroyauté de *Sardaigne*, & les Galeres qui l'ont amené, sont retournées à *Ville-Franche*. On a publié ici un Placard, qui défend à tous les Sujets de S.M. de prendre désormais les Armes lors qu'il sera question d'installer quelques-uns de leurs Magistrats, & aux gens de la Campagne de venir en cette Ville les jours de Dimanche & de Fête. On va, dit-on, faire une grande reforme dans les Troupes du Roi, & les Regimens de Dragons qui restent sur pied, seront démontez.

XVII. *Suisse*. Le 10. du passé le Marquis d'Avarey, Ambassadeur du Roi T. C. à *Soleure*, partit pour *Paris*, pour faire raport à la Cour des différentes dispositions des Cantons au sujet d'une nouvelle Alliance avec la *France*, & le 15. Mr. le Chancelier alla à *Soleure* toucher la pension ordinaire que cette Couronne paye à l'Etat. Les petits Cantons demandent toujours la restitution des Pais qu'ils ont perdu pendant la derniere Guerre, & cherchent à s'unir avec les Evangeliques, pour se faire relever de la derniere Alliance qu'ils ont contractée avec la *France*.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L**E Roi a paru fort touché de la mort précipitée du Prince de Turenne, & a envoyé à *Strasbourg* un Seigneur de la Cour, complimenter sur cette perte la Princesse Sobieski son Epouse, & l'inviter de venir ici. L'Infante Reine, Mr. le Duc, & Madame la Duchesse d'Orleans ont pris un deuil de 8. jours pour cette mort, le Duc de Chartres le portera aussi pendant 15. jours, & les Princes de Condé & de Conti pendant trois semaines. Ce Prince entroit seulement dans la ving-unième année de son âge, & étoit Fils aîné du Duc de Bouillon, Pair & Grand Chambellan de France, & Gouverneur de la Province d'*Auvergne*, & de feu *Marie-Armande-Victoire* de la *Trimoille*, morte le 5. Mars 1717. Il venoit d'épouser à *Strasbourg* la Princesse *Marie-Charlotte Sobieski*, Fille du Prince *Jacques-Louis Sobieski*, & de feu *Hedvige-Elizabeth*, Fille de *Philippe-Guillaume* de *Newbourg* Electeur Palatin, mort en 1690. Outre son Régiment de Cavalerie, que le Roi a donné au Prince d'*Auvergne* son Frere, S. M. a encore accordé au Duc de Bouillon la survivance de la Charge de Grand Chambellan de France, pour en disposer en faveur dudit Prince d'*Auvergne*, en cas que la Princesse Sobieski n'accôche pas d'un Fils. Le Marquis d'Alegre, Lieutenant General des Armées du Roi, a été pourvu du Gouvernement de *Meiz* & du Pais *Messin*, vacant par la mort du Comte de Saillant, & celui

celui de *St. Omer*, qu'avoit le Marquis d'Aligre, a été donné au Marquis de Maillebois, Maréchal de Camp, Lieutenant General de la Province de *Languedoc*, & Maître de la Garde-Robe de S. M., à charge de payer aux Heritiers du feu Comte de Saillant le Brevet de retenüe de 40000. écus que le Roi leur a accordé sur ledit Gouvernement de *Metz*. Le Marquis de Canillac revint le 13. Octobre de son exil, & le Duc de Noailles qui étoit disgracié, est rapellé; mais il ne revicndra à cause de la grosseſſe de Madame ſon Epouſe, qu'au mois de Decembre prochain à la Cour, où il reprendra les fonctions de ſa Charge de Capitaine des Gardes du Corps.

II. On a établi à *Paris* des Prieres publiques à cause de la ſechereſſe, & pour demander à Dieu de la pluye. On aſſure auſſi que Mr. le Cardinal de Noailles a ordonné à tous les Conſeſſeurs de ſon Dioceſe, de reſuſer l'abſolution aux Dames qui portent des jupes à cercle de balaine, & autres parures indécentes. Le Prince de Heſſe Caſſel, qui eſt au ſervice de cette Couronne, eſt allé prendre les Bains de *Baleruc* en *Languedoc*; & le Duc de Lauſon, qui eſt à l'extrémité, s'eſt fait porter dans le Couvent des *petits Auguſtins*, où il a pris l'habit avec les Valers de Chambre qui le ſervent. Les Procureurs du *Châtelet* ont fait fraper des Medailles, où l'on voit d'un côté les Armes du Lieutenant General de cette Jurisdiction, avec cette Deviſe à l'entour, *Hieronimus d'Argouges, Prator urbanus*, & au revers l'*Aurore* ſur ſon Char, avec cette Inſcription, *Umbras prima reſolvit*, faiſant alluſion à la Jurisdiction du *Châtelet*, où toutes les Cauſes ſont portées en premiere inſtance. La Duchefſe du Maine eſt entièrement rétablie, & tient à *Sceaux*, où elle fait

sa résidence, trois fois la semaine, une Assemblée Academique à laquelle elle préside. L'Abbé Bignon a été choisi Directeur de l'Academie Françoise, pour le terme de trois mois, & la place de Conseiller de la grande Chambre du Parlement, vacante par la mort de Mr. Molé, a été donnée à Mr. Delpéch. La petite verole fait toujours ici de grands desordres, & quantité de personnes de consideration en ont été emportées.

III. Mr. le Comte de Gergy, ci-devant Envoyé extraordinaire du Roi aux Cours de *Wirtemberg*, de *Mantouë*, & de *Toscane*, & en dernier lieu Plenipotentiaire de S. M. à la Diette de *Ratisbonne*, est nommé pour remplir l'Ambassade de *Venise*, & le 12. Octobre ce Ministre partit pour s'y rendre. Le Marquis de Bonac est rappelé de son Ambassade de la *Porte*, & est remplacé par Mr. d'Andrezel, qui a été Intendant de *Perpignan*. On équipe à *Toulon* deux Vaisseaux de Guerre; pour transporter ce nouveau Ministre à *Constantinople*. L'Ambassadeur de *Portugal* a reçu de grosses remises d'argent, pour être employées à une magnifique Fête qu'il doit donner, à l'occasion de la Naissance de l'Infant dont la Reine accoucha à *Lisbonne* le 30. du mois dernier. La Princesse de *Turenne* est arrivée de *Strasbourg* à *Monceaux*, où elle a été magnifiquement reçue; elle va, dit-on, passer l'Hyver à *Evreux* chez le Duc de *Boüillon* son Beau-Pere, & ne viendra à la Cour qu'au Printems prochain.

IV. On a établi au Faubourg *St. Antoine* une Manufacture de Fer fondu & adouci, avec lequel on exécute toutes sortes d'Ouvrages de serrurerie dans la dernière perfection. On a aussi permis la tenuë d'un nouveau Marché public, dans l'étenduë de la Paroisse de *Ville-l'Evêque*, Faubourg

St. Honoré. Un particulier a trouvé en *Languedoc* une Fontaine, dont le Sel qu'il a cristallisé, est, à ce qu'il prétend, semblable à celui d'*Ypson* en *Angleterre*, & fait les mêmes effets. Le 14. le Lieutenant General de Police se rendit à la Chambre Syndicale, & ayant fait appeller tous les Libraires & Imprimeurs de cette Ville, il leur fit faire la lecture des nouveaux Reglemens, qui défendent d'imprimer & débiter des Libelles & Livres séditieux.

V. Le 17. la liste des Benefices vacans, & dont le Roi venoit de disposer, fut renduë publique. L'Abbé de *St. Albin* Evêque de *Laon*, passe à l'Archevêché de *Cambrai*; Mr. de *Tressan* Evêque de *Nantes*, à l'Archevêché de *Roïen*; Mr. *Belfonce* Evêque de *Marseille*, à l'Evêché de *Laon*, Mr. *Cressy* de *Sancey* Evêque de *Rennes*, à l'Evêché de *Nantes*: & Mr. de *Choiseüil* *Beaupré* Evêque de *St. Papoul*, à l'Evêché de *Mende*. L'Abbé de *Villeneuve* est nommé à l'Evêché de *Marseille*, l'Abbé de *Breteüil* Maître de la Chapelle du Roi, à l'Evêché de *Rennes*; l'Abbé de *Segur*, à l'Evêché de *St. Papoul*; l'Abbé de *Froulai* Aumônier de S. M., à l'Evêché d'*Umans*; l'Abbé *Foucaut* à l'Evêché d'*Alet*; l'Abbé de *Bully*, à l'Evêché de *Luçon*; l'Abbé de *Lenta*, à l'Evêché de *Perpignan*; l'Abbé de *Monaco*, à l'Archevêché de *Besançon*; & Mr. du *Luc* Archevêque d'*Aix*, au Doyené d'*Aubrat*. Pour ce qui est des Abbayes, le nombre en est trop considerable pour trouver place ici. Les Evêques nouvellement élus sont obligez de payer au Roi de grosses sommes, pour entrer en jouissance des revenus de leurs Evêchez, qui vaquent depuis longtems, & on les a chargez la plûpart de pensions, une entr'autres de 30000. livres pour l'Ordre de *St. Lazare*, & une autre de

10000. livres en faveur de l'Ordre de *Malthe*. Le Roi a approuvé l'Élection régulière qui vient de se faire d'un nouvel Abbé à l'Abbaye de *St. Bertin*, qui avoit été mise en Commande en faveur du Cardinal du Bois, & sur laquelle il y avoit une pension réservée de 8000. livres. L'Archevêché de *Tours* venant de vaquer par la mort de Mr. Bloüet de Camilli, S. M. y nomma le lendemain l'Évêque de *Tulles*, & l'Évêché de ce dernier a été donné à l'Abbé d'Argentré, Aumônier du Roi. L'Abbaye de *St. Pierre*, dont jouïssoit aussi ce défunt Prélat, a été donnée à l'Évêque de *St. Papoul-trois-Châteaux*.

VI. Le Roi ressentit le 18. après souper une légère indisposition qui n'a eu aucune suite, & le 20. ce jeune Prince alla chasser aux Lapins près de *Bucs*, Maison appartenante au Comte de *Toulouse*. S. M. va commencer à apprendre à monter à cheval, & pour éviter toutes disputes entre les Ecuyers de la grande & de la petite Ecurie, on a fait venir de *Normandie* un Gentilhomme nommé le Marquis de *Courcy-Blemareft*, qui donnera au Roi les premières leçons de cet Exercice, & auquel on assigne pour cela des appointemens considérables. Le 21. Don Louis d'Acunha, Ambassadeur de *Portugal*, notifia à S. M. la Naissance d'un troisième Infant, dont la Reine est accouchée à *Lisbonne*, & ce jour-là Mr. Lawles eut une Audience particulière de Mr. le Duc d'Orléans, auquel il communiqua quelques dépêches qu'il avoit reçu de *Madrid*. On dit aussi que Mr. Fonseca, Ministre de l'Empereur, a reçu la réponse de la Cour de *Vienne*, sur les difficultés proposées par celle d'*Espagne*, par rapport au projet d'Investiture des Etats de *Parme*, *Plaisance*, &c. Le Marquis d'Avarey, Ambassadeur en *Suisse*, est ve-

nu

nu faire un tour ici, pour rendre compte de la situation presente des affaires en ce Pais, & le 22. Mr. Horace Walpole arriva de *Londras*, Ce Ministre a depuis reçu des Lettres de créance de la Cour de la *Grande Bretagne*, qui l'autorisent de travailler de concert avec le Cheyalier Schaub, Resident de cette Couronne, pour lever les difficultez qui arrêtent l'ouverture du Congrès, & l'accommodement entre l'Empereur & l'Espagne. Ainsi il y a aparence qu'il fera ici quelque séjour, & ne se rendra pas à *Hannover* si-tôt qu'on l'avoit crû. Le Baron de Beaterieder, second Plenipotentiaite de S. M. I. a *Cambras*, s'est aussi rendu en cette Ville, & a déjà eu diverses Conférences avec les Ministres, sur les Negociations qui ont occasionné son voyage. Le Prince de Kurakin, qui étoit ici, est retourné à la *Haye*, pour y reprendre les fonctions d'Ambassadeur de *Russie*.

VII. Mr. le Duc d'Orleans continuë de venir toutes les semaines à *Paris*, où il se fit saigner le 22. par précaution, & le lendemain S. A. R. retourna à *Versailles*. Mr. le Duc de Bourbon est à *Chantilli* avec les Princesses de sa Maison, & plusieurs personnes de qualité qui l'y ont accompagné. Mr. le Duc de Chartres est allé à *Ramboillet* près du Comte de Toulouse, & Mr. le Prince de Conti, à la Maison de l'*Iste-Adam*. On travaille à élever à *Versailles* un nouveau Theatre, sur lequel les Comédiens jouëront devant le Roi pendant le prochain Carnaval, & on prépare une nouvelle place pour la Musique, qui va être rétablie sur l'ancien pied. Le Roi a augmenté de 2000. livres la pension du Duc d'Antin, Gouverneur de l'*Orleanois*, & le Duc de Chaulnes, qui occupoit à la Cour l'Appartement du Duc de Noailles, fait transporter ses Meubles ailleurs, pour
faire

faire place à ce dernier qui est attendu dans peu revenant de son exil. Mr. Despontis, Capitaine aux Gardes Françoises, a été fait Lieutenant Colonel du même Regiment, à la place du feu Comte de Saillant, & le Chevalier de Maisons passe à la Compagnie de Mr. Despontis. L'Abbé du Bois, Frere du feu Cardinal, s'est retiré dans le Couvent de *St. Charles* des Peres de la Doctrine Chrétienne. Il va, dit-on, se demettre du Doyenné de *Cambrai*, dont il est pourvu, & a refusé une pension annuelle de 3 000. livres que le Roi lui avoit offert; mais S. M. l'a partagée entre ses trois Neveux Fils de sa Sœur. Le 30. il se tint à *Versailles* un Conseil de Cabinet, auquel le Roi assista: on ignore ce qui s'y est passé. On a envoyé au Ministre de S. M. qui est à la Cour Imperiale, un ordre d'agir de concert avec ceux du Roi de la *Grande Bretagne*, pour ce qui concerne l'établissement de la Compagnie des *Indes* à *Ostende*.

VIII. Le premier Novembre jour de la Fête de la *Toussaints*, le Roi assista dans sa Chapelle à la Messe qui fut chantée en musique, & celebrée pontificalement par l'Evêque de *Rieux*. S. M. reçut la Communion par les mains de l'Abbé Milon l'un de ses Aumôniers, & toucha ensuite grand nombre de malades affligés des écrouelles. L'après midi Elle entendit dans la même Chapelle le Sermon qui fut prononcé par l'Abbé Couturier Chanoine de *St. Germain de Lauxerois*, & les Vigiles des Morts, à cause de la Fête des *Trepassez* qui se celebroit le lendemain. Le 3. Fête de *St. Hubert* S. M. se trouva à une grande partie de chasse dans le Bois de *St. Germain*; au retour de laquelle on servit un magnifique Repas dans la Maison du *Val* située au milieu du Bois, aux Princes & Princesses

des Princes &c. Decemb. 1723. 443

cesses qui avoient accompagné le Roi dans cette partie de plaisir. Le même jour le Duc de Bourbon traita aussi splendidement à *Chantilly* plusieurs Ministres Etrangers & Personnes de distinction, qui avoient été invitées à cette Fête. Le fameux Accoucheur Peyrac est parti pour *Modene*, où il va assister aux couches de la Princesse de ce nom, qui avance heureusement dans sa grossesse. On y envoie aussi une Femme pour lui servir de Garde pendant ce tems-là. Mr. Biberon de Cormerie a acheté pour 150. mille livres la Charge de Secrétaire des Commandemens de Mr. le Duc d'Orléans qu'exerçoit ci-devant l'Abbé de Thésu à présent Conseiller d'Etat; mais S. A. R. conserve à ce dernier une partie de ses appointemens & de ses privilèges.

IX. L'Assemblée de Sorbonne du *prima mensis* ne fournit rien d'intéressant que la continuation de Mr. de Romigni dans la Charge de Syndic, ce qui ne fut fait qu'en vertu d'une Lettre de cachet du Roi: Mr. Dagoumer ancien Recteur, fut aussi choisi à la pluralité des voix, Recteur Régent à la place de Mr. Gibert. Le 21. Fête de *Ste. Ursule* Patronne de la Maison de Sorbonne, l'Evêque de *Troyes* celebra pontificalement la Messe dans l'Eglise de la Faculté qui ne s'ouvre qu'une fois l'an à pareil jour; le Curé de St. Paul y fit l'après-midi le panegyrique de cette Sainte, & l'Abbé Champanes prononça une très-belle Oraison en Latin, en présence de plusieurs Docteurs assemblez dans la grande Sale de cette Maison. L'Assemblée du premier Novembre ne se tint que le 4. à cause des Fêtes; & on y fit lecture de deux Lettres de cachet, par lesquelles le Roi ordonnoit à la Faculté de recevoir deux Cordeliers comme Licenciés surnuméraires, l'un sur le champ, & l'autre
pour

pour l'année 1728. , à quoi l'on obéit aussi tôt. Tous ceux que le Roi a nommez dans la dernière Promotion , pour remplir les Evêchez, Abbayes, Pensions , & autres Benefices , doivent signer le nouveau Formulaire qu'on a dressé , sans quoi ils en seront déchus , & n'en seront pas mis en possession.

X. La Taxe du *Foyeux Avenement* du Roi à la Couronne a été publiée, & la Declaration de S. M. du 27. du mois dernier rendue à ce sujet , porte en substance.

Finances.

» **Q**ue ce Droit sera payé par tous les Officiers
 » de Judicature, Police & Finance, & autres
 » de quelque nature qu'ils soient; toutes les Com-
 » munautez des Villes, Fauxbourgs, Bourgs, &
 » Bourgades; les Communautez & les Particu-
 » liers qui jouissent des Droits des Communes,
 » de Chauffage, de Pâchage, de Foires & Marchez,
 » & autres Droits & Privileges; les Communau-
 » tez des Marchands où il y a Jurande & Maî-
 » trise; les Communautez des Arts & Métiers,
 » ensemble les Privilegiés, les Hôtelliers & Ca-
 » baretiers du Royaume, Pays, Terres, & Sei-
 » gneuries de l'obéissance de S. M., qui n'entend
 » point comprendre dans cette Declaration les
 » Parlemens, Grand Conseil, Chambres des
 » Comptes, Cours des Aides, & Cours des Mo-
 » noyes qui en seront exempts &c.

Cette Taxe sera payée en argent; l'on prétend qu'elle rapportera au Roi près de 50. millions, & les Entrepreneurs de cette affaire y feront un profit considerable, par les 3. sols par livre qu'on leur accorde au delà de 15. millions. Les Charges de Judicature sont taxées au soixantième, & celles de Finance au trentième; mais les Coutz superieures en sont exemptes, comme il est porté par la

De-

des Princes &c. Decemb. 1723. 445

Declaration, de même que le College des Secretaires du Roi, qui pour cela ont fait maintes representations, prétendans que dès le tems de Louïis XI. ils étoient exemts de payer cette Taxe. Le Roi a fait passer le Bail General des Fermes sur le pied de 55. millions; avec cette clause, que S. M. donnera aux Fermiers Generaux les 2. sols pour livre de ce qu'elles rapporteront au dessus de cette somme, & que les Fermiers payeront au Roi les 2. sols pour livre de ce qu'elles rapporteront au dessous. Suivant ce Bail ils sont comme autrefois les maîtres de leur Régie, sans être sujets à aucune inspection.

Mr. de la Franquerie, l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes, s'est rendu dans le Port d'Orient en Bretagne, où il fait équiper 5. Vaisseaux qui seront dans peu envoyez dans les Indes Orientales. Le 22. il y eut Assemblée generale des Directeurs, à laquelle le Controleur General des Finances présida. On y délibéra sur les moyens d'exécuter le Privilege accordé à la Compagnie, de vendre du Caffé dans toute l'étendue du Royaume, à l'exclusion des Particuliers, ce qui doit commencer le premier Novembre; & il y fut aussi resolu d'exposer en vente ses Marchandises pour le premier Decembre prochain. La Compagnie quitte l'Hôtel de Pomponne, qui va être occupé par l'Abbé de St. Albin Archevêque de Cambrai, & passe à celui de Mazarin dans la rue des Petits-Champs, où elle tiendra desormais son Bureau. Les Actions sont à present à 1239. liv. & les Certificats de Liquidation entre 18. & 19. liv. en argent. On dit que le Commerce general va être ouvert entre la France & l'Angleterre.

Voici quelques Arrêts du Conseil qui ont paru pendant le cours du mois d'Octobre

*Compagnie
des Indes.*

Un du 20. Septembre, ordonnant que les pourvûs & propriétaires d'Offices & Droits supprimez avant & depuis le premier Janvier 1725., pourront faire proceder à la liquidation desdits Offices jusqu'au premier Janvier prochain, & en recevoir le remboursement jusqu'au 15. dudit mois.

Autre du 26. qui ordonne l'établissement d'un Bureau à *Paris*, dans lequel ceux qui auront le dessein d'acquérir des Offices créés, & rétablir par l'Edit d'Août 1721., pourront porter leurs Certificats de Liquidation jusqu'au terme fixé par l'Arrêt du 21. Juillet dernier.

Un du 30. concernant les Comptes des Commis & Employez du Bail d'*Armand Pillarvoine*.

Un du 4. Octobre concernant les Gages & Pensions assignez sur le Tresor Royal.

Un autre du 25., qui ordonne à la Compagnie des Indes, de commencer dès le premier Novembre prochain, la vente de son Caffé, à l'exclusion de tous autres.

Autre qui ordonne la revision du Procés qu'a perdu depuis deux ans le Duc de la Force contre les Marchands de *Paris*.

Une Declaration du Roi ordonnant à tous Comptables, de tenir des Regîtres journaliers de tout leur manient.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **P**rague. On dispose toute chose pour le départ de L. M. I. de *Prague*, & leur retour

des Princes &c. Decemb. 1723. 447

à *Vienne*, qui demeure toujours fixé au 6. Novembre prochain. La Chancellerie a ordre de prendre les devans le 20. de ce mois, & le Prince de Trautson est déjà retourné à *Vienne*. Le Vice-Chancelier de l'Empire est parti pour *Bamberg*, le Comte de Sekendorf pour *Dresde*, & le Comte de Mersch pour *Hambourg*. Les Ministres & les Seigneurs de la Cour partent aussi journellement, pour que L. M. I. puissent faire le voyage plus commodément, & avec moins d'embarras. Le 8. Octobre l'Empereur alla chasser aux environs de *Brandeys*; il y eut plus de 100. gros Sangliers tuez à cette partie, & le lendemain ce Monarque revint en cette Ville. Le 9. l'Express que S. M. avoit reçu du Comte de Staremberg, son Ambassadeur auprès du Roi de la *Grande Bretagne*, fut renvoyé à *Hannover* avec la Reponse à ses dépêches, que l'on croit concerner la Compagnie des *Indes* nouvellement érigée à *Ostende*. Le Marquis de Prié a envoyé divers Articles pour être ajoûtez à l'Octroi qui a été accordé, qui seront renvoyez à *Bruxelles*, après qu'ils auront été entregitez par le Conseil d'*Espagne*. Le Duc & la Duchesse de Wolfembutel-Blankenbourg, sont encore ici, & ne retourneront dans leurs Etats qu'à la fin de ce mois.

II. Voici la Liste la plus exacte qui ait paru des Veldt-Maréchaux, & autres Officiers Generaux des Armées de l'Empereur, de la dernière Promotion.

Veldt-Maréchaux.

Les Comtes de Montecuculi, Maximilien de Staremberg, de Königsék, Merci, le Prince de Beuvren, Zickenghen, Wildseck, Caraffa, Colionitz, Cifuentes, Puebla, le Baron de Zumjun-

gen

gen, le Comte de Harrach, de Pierkly, de Ste. Croix. *En tout 15.*

Generaux de Cavalerie.

Les Comtes de Walmerode, Galbes, Weterani, de Tige, de Welhen, d'Althan, d'Hamilton, de Hautois, de Cordua, le P. de St. Vincenti, Caroli, Prince Frédéric de Wirtemberg, Schonboorn. *En tout 13.*

Generaux d'Artillerie.

Les Comtes d'Ahumeda, de Wallis l'aîné, de Braun, de Sekendorf, Daun, de Bonneval, Jules Visconti, Prince Louis de Wirtemberg, le Duc d'Areberg. *En tout 9.*

Lieutenans Velds-Maréchaux.

Les Comtes Otto de Stareberg, Diesbach, Eltz, de Louvettein, de Tillier, Locatelli, de Roma, de Lantieri, de Hohen-Zollern, Edwiger, Vallis le jeune, Langler, Jorger, Spleni, la Marche, Uffelw, Lucini. *En tout 17.*

Generaux Majors.

Le Prince de Lubkowtztz, les Comtes de Rabin, de Wurmbrand, d'Alcodette, de Neiperger, de Pettendorf, d'Ogilwy, de Zobor, de Scer, de Geyer, de Rudolphi, le Prince Emmanuel de Portugal, Vasquez, Trautson, de Heister, le Prince de Culmbach, de Traun, Waderborn, Beaufort, Lhuiller, Khevenhuller, Philippi. *En tout 22.*

III. L'Empereur retourna le 10. à Brandeys, & le 12. après avoir assisté au grand Tribunal du Pays, S. M. alla prendre le divertissement de la chasse à *Bubonisch* avec le Duc de Wolfenbutel. Le 14. S. M. y retourna, & le Prince Eugene de Savoye alla se divertir à la Maison de plaisance du Comte de Martinitz. Le 15. on celebra à la Cour par une Fête magnifique la Fête de

des Princes &c. Decemb. 1723. 449

de *Ste. Therese*, dont l'aînée des Archiduchesses, Fille de l'Empereur porte le nom, & le 18. le Prince Eugene de Savoye étant entré dans sa soixante-unième année, l'Anniversaire de la Naissance de S. A. S. fut aussi célébré par un magnifique Festin qu'elle donna, & qui fut suivi d'un grand Bal, auquel tout ce qu'il y a ici de personnes de distinction se trouverent. Le 19. l'Empereur, accompagné du Prince Hereditaire de Lorraine, alla de *Brandeys* à *Pardowitz*, & de là passer quelques jours à *Clemetz*, à *Podibrads*, & dans les différentes Maisons de plaisir qui sont aux environs de cette Ville les Seigneurs de ce Royaume, auxquels elles appartiennent, ayans fait de grands préparatifs pour y recevoir S. M.

IV. Le 23. l'Empereur revint en cette Ville, & le 25. le Duc & la Duchesse de *Wolfembutel* *Blankenberg* partirent pour retourner dans leur résidence. Le 27. le Prince Eugene de Savoye partit pour *Vienne*, & fut suivi le lendemain par les Princes de *Lichtenstein*, & de *Lubkowitz*, par le General Comte de *Rabutin*, le Comte de *Windisgratz*, & diverses autres personnes de qualité. Le départ de l'Imperatrice est remis au 5. Novembre. S. M. pour ne pas se fatiguer à cause de sa grossesse, employera 16. jours à faire le voyage, & l'Empereur partira deux jours après, mais la Cour prendra, dit-on, une autre route que celle qu'elle a tenuë pour venir à *Prague*, & le Prince Hereditaire de Lorraine accompagnera S. M. Le grand Tribunal de ce Pays va finir ses séances; & les Etats du Royaume se disposent à prendre leur Audience de consé de L. Maj., pour leur souhaiter un heureux voyage, & leur faire un magnifique present. Le 28. l'Empereur accompagné de tous les Chevaliers de la Toison

d'or, tint Chapelle publique dans l'Eglise Cathedrale ; le 29. S. M. alla encore prendre le divertissement de la chasse à *Neinburg* & à *Climetz*, & le 30. Elle assista à un Conseil extraordinaire qui se tint au Palais. Il s'est aussi tenu avant le départ du Prince Eugene, quelques conferences sur la future election d'un Coadjuteur à l'Evêché de *Liege*, mais on en ignore le resultat.

V. *Vienne*. Au commencement d'Octobre l'Imperatrice Doüairiere Amelie reçut la triste nouvelle que la Princesse sa fille Epouse du Prince Electoral de Baviere, avoit fait depuis peu une fausse couche à *Munich*, ce qui l'a fort affligée. Cependant cette Princesse se porte, dit-on, passablement bien, & n'est nullement en dang. r. L'Archiduchesse Marie Elisabeth a été indisposée, mais cela n'a eu aucune suite. Il revient journellement quantité de Bagages de la Cour, des Ministres Etrangers, & de ceux qui ont suivi l'Empereur à *Prague*, & le 10. le Prince de Trautson Grand Maître d'Hôtel de S. M., arriva ici : il fut suivi le 18. par le Prince de Cordua Grand Maître d'Hôtel de l'Imperatrice Regnante, par le Comte Charles de Dietrichstein, le General Comte de Rabutin, le Prince de Lichtenstein, la Comtesse Doüairiere de Stratman, & le 30. par le Prince Eugene de Savoye, qui a reçu les complimens sur son heureux retour. Les Chancelleries de la Cour, des Guerres & d'Espagne, sont aussi revenus de *Prague*. On a fait partir d'ici douze Porteurs, pour ramener plus commodément l'Imperatrice, qui fera le voyage en Chaise à cause de sa grossesse.

VI. La Noblesse de *Meklembourg* a fait presenter un nouveau Memoire à l'Empereur, par lequel elle supplie S. M. de vouloir terminer ses differends

différens avec le Duc de ce nom, qui mena-
ce de revenir en personne dans ses Etats avec un
Corps de Troupes étrangères, pour la forcer à
se défitier de ses prétentions. On continué d'af-
furer qu'il s'est conclu un Traité d'Alliance à *Pra-
gue* entre l'Empereur & le Roi de *Pologne*, com-
me Electeur de *Saxe*, & que l'Electeur de *Bavie-
re* y est compris. Mr. Schmerling est revenu
d'*Hollande*, où il avoit été envoyé pour les affai-
res de la Compagnie nouvellement érigée dans
les *Pais-Bas Autrichiens*, & le Czar a fait affü-
rer cette Cour par un Exprés dépêché de *Peters-
bourg*, qu'il étoit disposé d'accorder dans ses Etats
à cette Compagnie, de grands Privileges pour
l'encouragement de son Commerce. L'Empereur
a aussi fait demander au Roi de *Portugal*, de con-
sentir à un Traité de Commerce, tant par rapport
à la Compagnie Orientale de *Vienne*, établie à
Frieste en *Istrie*, qu'à celle d'*Ostende*; de declarer
Goa un Port franc pour les Vaisseaux que cette
derniere Compagnie enverra aux *Indes Orien-
tales*, & de leur permettre de mouïller à leur re-
tour sur les Côtes du *Brezil*, pour y prendre des
rafraichissemens. Le Comte de Pinos, qui est en-
voyé à *Lisbonne* de la part de S. M. I., est dit-
on, chargé de cette Negociation, à laquelle il
travaille actuellement.

VII. *Hongrie*. Les Turcs, à ce que l'on mande,
continuent de fortifier *Widim & Nissa* avec la der-
niere diligence, & il est arrivé tout récemment
dans la premiere de ces Places 3000. Janissaires,
qui ont ordre de défilér vers la *Moldavie*: ce qui
a obligé l'Empereur d'envoyer dans ces Quartiers
un nouveau renfort de Troupes, pour, en cas de
besoin, former un Camp volant avec les Garni-
sons qui seront tirées de *Bellegrade* & de *Temef-*

war. On écrit de *Constantinople* que les Janissaires y ont causé quelque émotion, sur ce qu'ils n'étoient point payez de leurs gages; mais que le Sultan ayant trouvé le moyen de les apaiser, les avoit ensuite dispersez, & envoyé la plus grande partie sur les Frontieres de *Perse*.

VIII. *Saxe. Dresde.* Les Senateurs Polonois qui étoient ici, sont retournez en *Pologne*, ce qui fait croire que le Roi ne tardera pas de se rendre dans ce Royaume. On assure même que la Diette generale s'y tiendra sur la fin de Decembre ou au commencement de Janvier de l'année prochaine, mais le Prince Royal ne suivra pas S. M. à *Varsovie*. Le Comte de Flemming, Frere du General, qui a tué en duel le Baron de Pudlitz sur les Terres d'*Anhalt*, est venu trouver le Roi à *Meritzbourg*, qui l'a parfaitement bien reçu, & le Comte d'Arcos, Chambellan de l'Electeur de *Bavie*, est aussi arrivé depuis peu en cette Cour, pour y exécuter une Commission de S. A. E. Le Conseil est occupé à chercher les moyens de lever les sommes necessaires pour dégager les Baillages sur lesquels le Roi a fait des emprunts.

IX. *Prusse. Berlin.* Le Roi d'Angleterre arriva le 8. Octobre sur les 7. heures du soir à *Charlotembourg*, accompagné des Lords Townshend & Carteret, & de Mr. Hardenberg, Ministre d'Etat & Grand Maréchal de la Cour. Le Roi & la Reine reçurent S. M. Britannique avec grandes demonstrations de joye, & le même soir L. M. souperent ensemble en public avec toute la Famille Royale. On avoit dressé plusieurs tables dans d'autres Apartemens pour les Ministres étrangers, les Seigneurs & Dames de la Cour, & pendant le repas, il y eut un très-beau concert. Le Roi de Prusse a nommé 4. Lieutenans Generaux, 4. Cham-

des Princes &c. Decemb. 1723. 453

Chambellans, 6. Gentilshommes de sa Chambre, & 12. Pages, pour servir le Roi d'Angleterre son Beau-Pere, pendant son sejour en cette Cour. Le 11. au matin L. M. vinrent en cette Ville, & après que le Roi de la *Grande Bretagne* eut visité l'Arsenal, la Chambre des curiositez, & ce qu'il y de plus remarquable, L. M. allerent dîner à *Montbijoux*; le soir Elles revinrent ici, & il y eut Bal dans la Gallerie du Palais, après lequel on servit un grand Festin dans un autre Appartement, sur une table de 68. couverts, qui representoit les lettres G. & R. *George Roi*. Le 12. la Cour retourna à *Charlotembourg*, & le 13. S. M. B. après avoir pris congé de la Reine & de la Famille Royale, alla à *Postdam*, accompagné du Roi de Prusse & du Prince Guillaume de Hesse-Cassel, où Elle vit passer en revûë le Regiment des grands Grenadiers. Le même jour S. M. Britannique partit pour se rendre à *Gobr*.

X. Le 16. le Roi & la Reine revinrent à *Berlin*. Le Roi a formé lui-même le nouveau Regiment des petits Grenadiers, qui sera commandé par le Baron de Barleben: il consiste en deux Bataillons de 10. Compagnies, chacune de 120. hommes, & sont destinez pour aller en garnison à *Wetzel*. Le 21. S. M. retourna à *Postdam*, & le 22. Elle fut suivie par les Princes George de Hesse-Cassel & d'Anhalt-Deffau. Les Troupes qui étoient venuës ici pour faire parade pendant le sejour que S. M. Britannique y a fait, sont retournées dans leurs Quartiers, & S. M. a ordonné une nouvelle augmentation dans ses Troupes de 12. hommes par Compagnie; mais il est défendu aux Officiers d'user de violence & de surprise dans les enrolemens, sur peine de prison perpetuelle. S. M. destine aux vieux Officiers qui

auront bien servi, les Canonicats & autres Benefices qui viendront à vaquer, & les ordres sont donnez pour faire construire dans toutes les Provinces des Hôtels d'Invalides pour les Soldats qui seront hors d'état de servir. Les differends entre cette Cour & celle de *Vienne* sont terminez, & Mr. Vos, Resident de l'Empereur, est retourné à *Vienne*, après avoir pris son Audience de congé de S. M. On attend ici un nouveau Ministre de l'Empereur, & le Comte Denhof va être envoyé à la Cour Imperiale, pour y résider en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de S. M. Prussienne. Le 28. le Roi partit pour *Brandebourg*, où il va faire la revûe du troisième Bataillon des grands Grenadiers, qui est en Garnison dans cette Ville.

XI. *Hannover*. Le 14. le Roi d'Angleterre revint à *Gohr*, où il restera quelque tems pour y prendre le divertissement de la chasse. Le jeune Prince Frederic son Petit-Fils s'y étoit rendu d'*Herrenhausen* dès le 11., pour y attendre le retour de S. M., & le 16. Mr. de Chavigni & le Marquis de Pozzo Bucno, Ambassadeurs de *France* & d'*Espagne*, se rendirent à *Danneberg* à deux lieues de ce Château. Les Comtes de Staremberg & de Metsch, Ministres de l'Empereur, y arriverent aussi le 18.; & les autres Ministres sont restez à *Hannover*. Le Comte de Metsch, qui est venu depuis peu de *Prague*, est chargé d'une nouvelle Commission de la part de l'Empereur, qu'il a communiquée à S. M. Britannique, ce Ministre a depuis eu de frequentes Conferences là-dessus avec les Lords Townshend & Carteret, & le 26. il partit pour aller faire un tour dans le Duché de *Saxe Gotha*. Le Comte de Staremberg est aussi sur son départ avec Madame son Epouse, pour aller voir à *Rothembourg* le Comte son Beau-Pe-

des Princes &c. Decemb. 1723. 455

re. L'Evêque d'Osnabruch est venu trouver le Roi son Frere à *Gohr*, & on croit que le Roi & la Reine de Prusse viendront y voir S. M. avant son départ pour l'*Angleterre*. Le Duc & la Duchesse de Wolfembutel-Blankenberg y sont aussi attendus de jour à autre. Le 28. on fit à *Calemberg* l'ouverture des Etats du Païs. La plupart des Dames de cette Ville y furent invitées, & furent splendidement traitées à dîner, après quoi il y eut grand Bal. On assure que pendant le séjour que le Roi a fait à *Berlin*, S. M. y a conclu une nouvelle Alliance avec le Roi de *Prusse*, beaucoup plus étroite que les précédentes, pour la conservation & le maintien de la Religion Protestante.

XII. *Cologne*. La dissenterie regne beaucoup dans ce Païs, & emporte quantité de monde. On apprend de *Munich* que le Prince Theodore de *Baviere*, Evêque de *Ratisbonne*, a été élu Coadjuteur de l'Evêché de *Freyfinghen*. L'élection d'un Coadjuteur à l'Evêché de *Liege* n'est pas encore faite; il s'est, dit-on, formé trois factions, qui, à ce qu'on espere, se réuniront en faveur du Prince Evêque de *Munster*, qui est le Prétendant le mieux appuyé.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans le Païs du NORD, depuis le mois dernier.

I. *Pologne*. Il est déjà arrivé à *Varsovie* quantité de Senateurs; cependant le Roi n'y est attendu que pour le mois de Decembre prochain; ce qui fait que le Primat du Royaume ne s'y rendra pas si-tôt. On a fait l'ouverture du

Tri-

Tribunal Affefforial , auquel affiftent reguliere-
ment le Chancelier de la Couronne, le Grand
Treforier, le Grand Sous-Echanfon, le Regent de
la Couronne, & le Sous-General de *Lithuanie*,
& on prend toutes les mefures pour faire reüffir
la prochaine Diette generale que l'on fe propofe
de tenir. Le Palatin de *Lublin* eft arrivé ici de fes
Terres, & le Maréchal de la Couronne y eft at-
tendu. L'Evêque de *Pofnanie* eft allé faire un
tour à *Czentochowo*. On apprend de l'*Ukraine* que
les Cofaques de ce Pais-là ont envoyé une Ambaf-
fade au Czar, pour lui demander la confirmation
de leurs Privileges, & lui offrir leurs Forces. On
mande auffi de *Constantinople* qu'il y aura infail-
liblement une rupture entre ce Prince & la *Porte*.

II *Suede*. La trop longue Séance des Etats de
ce Royaume, qui font assemblez depuis plus de
9. mois, a reveillé parmi les Membres qui les
compoſent, des prétentions qui ont rompu l'ac-
cord & l'harmonie qui ont paru entr'eux jufqu'à
prefent. L'ombrage qu'a conçu le Corps des Bour-
geois du crédit & de l'autorité des Nobles, caufe
cette mefintelligence, & il eft à craindre que cet-
te Affemblée, deftinée à rétablir le repos & la
tranquillité parmi la Nation, ne fe trouve elle-
même remplie de troubles & de confufion. Voici
le fait. Le 29. du mois paffé les Bourgeois en-
voyerent une nombreufe Députation aux Nobles,
pour leur reprefenter, „ que compoſant un Corps
„ auffi confiderable que le leur, & qu'étant un
„ de ceux qui contribuë le plus aux beſoins de
„ l'Etat, il étoit juſte que les divers Colleges fuſ-
„ ſent compoſez d'un pareil nombre de Bourgeois
„ que de Nobleſſe, & que ne doutant pas que leur
„ demande ne fût accordée, ils prétendoient auf-
„ ſi que dés à prefent les Charges qui viendroient

„ à

des Princes &c. Decemb. 1723. 457

„ à vaquer dans chaque College, seroient rem-
„ plies de personnes de leur Corps, jusqu'à ce
„ que leur nombre fut égal à celui des Nobles.
Cette proposition ne surprit pas peu le Corps de
la Noblesse, qui le lendemain fit une Deputation
de 36. de ses Membres, pour engager les Bour-
geois & les 2. autres Etats qui se sont joints à
eux, de suspendre leurs délibérations sur cette
affaire, jusqu'à-ce qu'ils eussent délivré leurs raisons
par écrit; & en même-tems la Noblesse s'enga-
gea par un Ecrit solennel, qui fut signé par
tous ses Membres, & par ceux du Conseil de
Guerre, à ne jamais consentir à la proposition
des Bourgeois, protestant de sacrifier leur vie &
leurs biens pour s'y opposer, en cas de besoin.
Le 5. Octobre cet Ecrit fut envoyé au Corps des
Bourgeois & aux deux autres Corps qui se sont
 joints à eux, sçavoir des Ecclesiastiques & des
Païsans, le 8. la Bourgeoisie fit délivrer à la No-
blesse un Ecrit servant de replique à leur Respon-
se, par lequel ce Corps offrit de remettre la déci-
sion de ses prétentions à une Députation des 4.
Etats; mais les Nobles prévenus que le Clergé
& les Païsans leur seroient contraires, refuserent
d'y consentir, & firent declarer de nouveau, par
une nouvelle Deputation aux Bourgeois, qu'ils
avoient resolu de ne faire aucune attention à leurs
prétentions, & de s'en tenir à leur premiere re-
solution; pour laquelle ils étoient prêts de tout
sacrifier. Comme on craint les suites de cette
broüillerie, l'Assemblée va, dit-on, être séparée,
& ce differend renvoyé à une autre Diette. En-
tre tems les choses pourront se calmer & s'adou-
cir.

III. Quoi qu'il s'en faille beaucoup que rou-
tes les affaires soient réglées & terminées, le R. n
fit

fit cependant ſçavoir le 23 aux 4. Etats, qu'il jugeoit à propos que l'on fit inceſſamment la clôture de la Diette, & que les affaires fuſſent renvoyées à une autre Aſſemblée; ſur quoi cette clôture fut publiée le 26. dans tous les Carrefours, par un Heraut au ſon des Trompettes & Timballes. Le 28. on a dû faire dans la Salle des Chevaliers lecture du Reſultat de la Diette, & après que les Etats auront pris congé de S. M., chacun retournera chez ſoi. Le Roi a eu pendant ce mois quelques attaques de gravelle, dont il étoit paſſablement rétabli le 27. Le Miniſtre de *Ruſſie* a préſenté un nouveau Memoire au Senat, par lequel il inſiſte ſur une Alliance entre le Czar & cette Couronne, & S. M. a, dit-on, nommé des Commiſſaires pour entrer en Negociation là-deſſus avec ce Miniſtre. Mr. Baſſewits eut le 26. une longue Conference avec Mr. Hopkens, Secrétaire d'Etat, ſur quelques dépêches qu'il avoit reçues de *Petersbourg* par un Exprés, qui fut renvoyé le même jour, avec la Reponſe.

IV. *Dannemarc.* On a fait à *Copenhague* l'ouverture du grand Tribunal, auquel le Roi a préſidé à l'ordinaire, accompagné du Prince Royal & de ſes principaux Miniſtres. Le 11. S. M. étant entrée dans ſa 52. année, on celebra à la Cour l'anniverſaire de ſa Naïſſance, & il y eut ce jour-là une nombreuſe Promotion de Chevaliers de l'Ordre de *Dannebrock*. Sur l'avis qu'on a reçu que le Czar faiſoit deſarmer les trois Vaiſſeaux qui étoient prêts à faire voile de *Croonſlot*, S. M. a auſſi ordonné de deſarmer les trois Fregates qui devoient leur diſputer le paſſage du *Sund*. Mr. Beſtuchef, Miniſtre de *Ruſſie*, paroît rarement à la Cour, mais le Miniſtre de la *Grande Bretagne* y eſt vû de fort bon œil, & a de frequentes Audiences

des Princes &c. Decemb. 1723. 459

diences du Roi. Le Comte de Freytach, Ministre de l'Empereur, est revenu ici de *Stokholm* avec toute sa Famille, pour y passer l'Hyver, & le Baron d'Aldersfeld en est aussi attendu dans quelques jours. Mr. Widerkopf est nommé pour passer à la Cour de *France*, en qualité d'Envoyé ordinaire du Roi, & on travaille actuellement à dresser ses instructions. Le 23. sur les 9. heures du soir, la Reine accoucha heureusement d'une Princesse, qui le lendemain fut baptisée, & tenuë sur les Fonds par le Roi & la Margrave de Culmbach, qui la nommerent *Cristienne-Amelie*. La Ceremonie se fit en presence de toute la Famille Royale, & de tous les Colleges qui s'étoient rendus dans l'Anti-Chambre de S. M.

V. *Moscouie*. Les réparations que l'on faisoit au Palais de *Moscow*, sont achevées, & on prépare les Apartemens pour y recevoir le Czar & la Czarine, qui sont attendus ici pour le mois de Novembre prochain. L. M. doivent s'y faire couronner immédiatement après leur arrivée, & cette Ceremonie, à en juger par les préparatifs que l'on fait, sera des plus pompeuse. Un Corps de Tartares de la *Crimée* s'étoit avancé en deçà de *Pruth*, ce qui avoit jetté l'allarme dans ces Quartiers; mais on a depuis appris qu'ils se sont retirés après avoir fait le dégât dans le Pais. On fait défiler continuellement des Troupes, des Vivres, & des Munitions du côté d'*Astracan*, & on compte qu'il y a déjà un Corps de 60000. hommes de Troupes réglées sur les Frontieres de *Perse*, prêt à agir contre le Rebelle Miryweis. La Forteresse de *Baku*, dont on a fait nouvellement la conquête, va être réparée, & pourvûë de toutes les choses nécessaires pour une longue défense; elle est d'autant plus importante, qu'elle

cou-

couvre entierement *Derbent*, & assure les autres Conquêtes que S. M. a faites de l'autre côté de la Mer *Caspienne*.

VI. *Petersbourg*. Tous les Colleges ont ordre d'expédier les affaires pour la fin du mois d'Octobre, ce qui persuade que la Cour est sur son départ pour *Moscow*. Le Czar ayant resolu d'entretenir un Corps de 50000. hommes dans ces Quartiers, on va les distribuer dans la *Livonie*, & dans l'*Ingrie*, & les Gouverneurs, de même que les Colonels ont ordre d'envoyer à la Cour un état exact de leurs Places, & une Liste de leurs Regimens. Le 25. du mois dernier l'Ambassadeur de *Perse* prit son Audience de congé avec les mêmes ceremonies qui ont été observées à sa premiere Audience, & le 29. S. M. s'étant renduë à *Petershof*, Elle fit voir à ce Ministre les beautez de cette Maison de plaisir, & ensuite le Port de *Croonslot* avec les Vaisseaux qui y sont à l'Ancre. Le 7. Octobre le Czar revint à *Petersbourg* avec l'Ambassadeur de *Perse*, & le 12. S. M. retourna à *Croonslot*, pour poser la premiere pierre à un Fort qu'on y va construire. Le Ministre Persan est sur son départ pour retourner en *Perse*, fort satisfait du succès de ses Negociations en cette Cour, ayant réglé un Traité d'Alliance entre le Sophi & le Czar, qui lui a promis un Corps considerable de Troupes pour aider à rétablir son Maître sur le Trône. On dit aussi que de sa part ce Ministre s'est engagé, au nom du Sophi, de maintenir les Troupes Russiennes dans la possession de leurs Conquêtes le long de la Mer *Caspienne*; 2. de leur ceder quelques Places & Ports au delà de *Derbent*; 3. de fournir les Chevaux necessaires à 4. Regimens destinez à son secours; 4. de faciliter en toutes manieres le Commerce entre
la

des Princes &c. Decemb. 1723. 461

la *Porte* & la *Russie*. Mr. Ciest, Enseigne aux Gardes, est nommé pour accompagner ce Ministre en *Perse*, & y résider de la part du Czar auprès du Sophi. Le Comte Czeteremiof est parti pour *Constantinople*, en qualité d'Envoyé extraordinaire de S. M. Cependant on ne doute presque plus qu'il n'y ait dans peu une rupture entre cette Couronne & la *Porte*. Il est arrivé en cette Ville quelques Députez Tartares avec le présent ordinaire de 8. très-beaux Chevaux qu'ils ont presentez au Czar. On leur fait le même traitement qu'aux autres Ministres étrangers, & ils attendent ici la Reponse aux offres qu'ils sont venus faire à S. M. de toutes leurs forces pour son service.

A R T I C L E VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Les Troupes qui étoient campées à *Hideparc*, sont entrées dans les Quartiers qu'on leur a assignez dans les Fauxbourgs de cette Ville, & l'Artillerie a été ramenée à la *Tour*. Le 4. Novembre le Parlement se rassembla, mais il fut encore prorogé jusqu'au 2. Decembre, que le Roi sera de retour de ses Etats d'*Allemagne*,

II. *Hollande*. On a publié deux Placards par ordre des Seigneurs Etats Generaux, le premier pour arrêter & punir severement les Vagabonds & Voleurs, particulièrement ceux nommez *Bobemiens*; & l'autre qui porte qu'en cas que quelque

que voleur vienne à commettre la nuit quelque violence ou vol dans les maisons ou sur les fonds des particuliers, il sera permis de faire feu sur eux, sans craindre d'être recherché de la Justice.

Le 23, les Etats d'Hollande & de Westfrise se separerent jusqu'à une nouvelle convocation.

III. Le Baron Spina est retourné à *Francfort*, pour y reprendre les fonctions de Ministre de L. H. P. ; & Mr. vander Meer nommé à l'Ambassade d'*Espagne*, fut introduit le 18, dans l'Assemblée des Etats Generaux par Mr. de Bic ancien Bourgmaitre de la Ville de *Leyde*. Le Prince de Naussau Dilembourg qui a été ataqué de la petite verole, est tout-à-fait rétabli de cette maladie, & partit le 3. Novembre pour *Nimegue*. Les Lettres circulaires de convocation ayant été expédiées, l'ouverture de l'Assemblée des Etats d'Hollande & de Westfrise, se fit le 10. à l'ordinaire. Le Marquis de Monteleon Ministre d'*Espagne* est sur son départ pour aller faire un tour à la Cour de *Madrid*; & le Prince de Kurakin, Ambassadeur de *Russie*, est revenu de *Paris*.

IV. *Pais-Bas. Bruxelles*. Son Excellence le Marquis de Prié revint le 20. Octobre d'*Afflegem*, & ce jour-là il y eut fête à la Cour, à l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance de S. A. S. le Prince Eugene de Savoye Gouverneur General de ces Provinces, qui est entré dans sa soixante-unième année. Le Comte de Baillet Président du Grand Conseil de *Malines* est allé à *Luxembourg*, pour presenter l'Acte de succession de l'Empereur aux Etats de cette Province, qui s'assemblerent le 8. Novembre. Le Duc d'Arenberg va à *Mons* pour le même sujet, & pour recevoir le consentement des Etats du *Hainaut*. Mr. Snellinx Secrétaire du Conseil d'Etat, est allé à *Tungerlo* avec l'Evêque
d'*Anvers*

des Princes &c. Decemb. 1723. 463

d'Anvers, pour assister en qualité de Commissaires de S. M. I., à l'Élection d'un nouvel Abbé.

On équipe à Ostende trois Vaisseaux pour le compte de la Compagnie, & on en attend deux autres que les Directeurs ont achetés à Hambourg. Sur la fin du mois les Actions gaignoient encore 9. par cent.

V. Voici le reste de l'Octroi accordé par l'Empereur à la Compagnie d'Ostende. Voyez les précédens Journaux.

ART. 76. *Mais si lesdites disputes & differends ne pourroient pas être ajustés à l'amiable, & qu'ils n'excederoient pas en principal la somme de trois cens florins argent de change une fois, Nous autorisons les autres Directeurs indifferents, & qui seront au nombre de trois ou plus, à en décider sommairement, & de leur Sentence n'écherra ni appel ni révision; & lesdits Directeurs pourront néanmoins dans des cas embarrassans & difficiles assumer aux fraix de la partie qui sera condamnée, un ou deux Jurisconsultes, pour en prendre leur avis.*

77. *Et quant aux autres causes civiles & pecuniaires qui excéderont ladite somme, Nous commettons cinq Juges & un Secretaire pour les décider aussi en dernier ressort & sans révision le plus sommairement que faire se pourra, défendant à tous autres Conseils, Magistrats, & Officiers de Justice, d'en prendre connoissance, à peine de nullité & cassation des procédures.*

78. *Toutes les causes criminelles dans lesquelles la Compagnie, ses Directeurs, & autres Employés de la Société sans distinction, de même que les Actionnaires, seront Parties, Demandeurs ou Défendeurs, seront jugées par les Juges ordinaires des Lieux, où les crimes auront été perpetrés, suivant nos Placards*
&c

Et les Loix du País : Et ne pourra la cause criminelle attirer la civile, ni la civile la criminelle, pour quelque cause ou pretexte que ce puisse être.

79. La connoissance des prises qui se feront par les Vaisseaux de la Compagnie, apartiendra par provision aux Juges de nôtre Amiraute, jusqu'à ce que Nous en ayons autrement disposé.

80. Les Capitaines Et Commandans des Vaisseaux de la Compagnie auront la même autorité que les Commandans Et Capitaines de nos Vaisseaux, pour la discipline de l'Equipage Et des Soldats, afin d'éviter les seditions Et soulèvemens qui peuvent facilement arriver dans les Voyages de long cours.

81. Les prises qui se feront par les Vaisseaux de la Compagnie, lui appartiendront entièrement, en cas qu'elles soient jugées valables; mais les Marchandises Et Denrées faisant partie des prises, seront sujettes au payement des Droits, comme celles qui viendront des Indes.

82. Il sera permis à la Compagnie d'embarquer de l'Artillerie Et autres attirails de guerre, dont elle aura besoin pour sa navigation Et la sûreté de son Commerce, comme aussi toutes sortes de Marchandises, quoiqu'elles soient de contrebande; Et de plus l'or Et l'argent monoyé ou non monoyé qui lui sera nécessaire, Et qu'elle pourra amasser dans nos Etats, ou faire venir d'ailleurs, excepté les especes courantes du País, tant celles fabriquées à nos Coins Et Armes, que celles évaluées par nos Edits.

83. Les Directeurs pourront mettre dans les Forts, Châteaux Et Places qu'ils auront acquis aux Indes, toutes sortes d'Armes, Canons, Munitions de guerre Et de bouche, faire fondre des Canons Et autres Armes en tels Lieux, Et en tel nombre qu'ils auront besoin, sur lesquelles nos Armes seront empreintes, Et au dessous celles de la Compagnie, Et de faire genera-

des Princes &c. Decemb. 1723. 465

generalement tout ce qu'ils trouveront necessaire pour la conservation desdites Places.

84. Ils pourront aussi armer & équiper tel nombre de Vaisseaux qu'ils trouveront convenir pour le service de la Compagnie, soit de guerre ou de commerce, & d'y arborer notre Pavillon Imperial & Royal: Elle pourra faire construire & bâtir lesdits Vaisseaux dans nos Ports des Pais-Bas, d'Italie, & ailleurs, où elle le trouvera le plus convenable, hormis ceux d'Istrie & de Dalmatie, dans lesquels la construction des Vaisseaux est accordé privativement à notre Compagnie Orientale établie dans notre Ville de Vienne, avec laquelle celle d'Ostende pourra aussi convenir pour prendre au moins deux ou trois Vaisseaux par an, & encourager d'autant plus ladite construction des Vaisseaux si necessaire à l'introduction du Commerce & de la Navigation dans nos autres Pais hereditaires.

85. Nous declavons exempts de tout Droit d'Entrée, Tonlieu, Amirauté, Convoi & autres, les Bois, Planches, Poutres, Mats, Poix, Goudrons, Toiles à voiles, Cables, Cordages, Fer, Cloux, Ancres, & autres matieres necessaires à la construction des Navires, & à les garnir d'appareux, qu'Elle fera entrer pour être employés effectivement à la construction & radoubement des Bâtimens qu'Elle fera construire & radouber respectivement dans nos Pais-Bas, à quoi il sera libre aux Directeurs d'employer tels Charpentiers & autres Ouvriers qu'ils trouveront convenir, non-obstant quelconque usage, ou privilege au contraire, auxquels Nous derogeons bien expressement par notre present Octroy, & ne sera pareillement exigé aucun droit d'Entrée ou de sortie, Tonlieu, Convoi, & autres pour les munitions & vivres necessaires, tant pour la défense desdits Vaisseaux & Navires, que pour la nourriture & avi-

H h ttaillement

taillement de l'Equipage, ce que Nous limitons néanmoins aux munitions & vivres, dont la Compagnie ne pourra se pourvoir commodément dans nos Pais-Bas.

86. Défendons aux Administrateurs, Officiers & Commis des Etats de nos Provinces, à ceux des Magistrats de nos Villes, & autres à qui il appartiendra, d'arrêter ou retarder les marchandises & denrées, que la Compagnie fera voiturer des Vaisseaux à ses Magasins, & de ceux d'une Ville à l'autre, ni d'en exiger aucun droit, leur laissant cependant la liberté de se faire payer ceux y afferents, en cas que les Marchandises y étant vendues, resteroient dans leur ressort, & ils pourront prendre à cet effet pour seureté les précautions nécessaires.

87. Interdisons de même à tous nos Officiers, Administrateurs de nos Droits d'Entrée & de Sortie, à leurs Commis & Préposés, de les lever sur un autre pied que celui que Nous avons réglé par cet Octroi, ni d'inquieter ou molester ceux qui seront employés de la part de la Compagnie.

88. Il ne sera levé aucun Droit de Sortie, Convoi, ou Tonlieu sur les Marchandises & Denrées, qui seront embarquées dans les Vaisseaux de la Compagnie, pour passer aux Indes, ni aucun droit d'Indult, ou de reconnoissance à notre profit, sur celles de retour.

89. Lesdites Marchandises de retour seront sujettes au payement des Droits, à raison de six pour cent du prix des ventes publiques, à quoi Nous fixons la levée de tous nos Droits d'Entrée, Tonlieu, Convoi & sortie sur lesdites Marchandises, sans distinguer si elles seront consommées dans les Pais de notre Domination, ou dans des Pais étrangers, & sans limiter aucun tems pour leur sortie, sauf que pendant

des Princes &c. Decemb. 1723. 467

le cours de la presente Administration generale de nosdits Droits, ils ne seront aquités qu'à raison de quatre pour cent dudit prix, soit que les Marchandises se consomment dans lesdits Pays, ou hors du Pais, & sans limiter aucun tems pour leur sortie, comme dessus, pour donner par là des marques de notre faveur à la Compagnie dans sa naissance: bien entendu que les parties, dont l'Entrée est libre par nos Edits & Tarifs, demeureront libres.

90. Comme il importe pour la conservation de nos Pais-Bas, & pour la seureté publique en general, que nos Places frontieres & autres Fortresses auxdits Pais, soient toujours en état de défense, nous destinons les deniers, qui seront levés sur lesdites Marchandises de retour, comme un fond fixe & durable, pour être toujours employé pour l'avantage & défense de nos Pais-Bas, & principalement à pourvoir nosdites Places fortes d'artillerie, & d'autres armes, & de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche, & en reparer, & entretenir les ouvrages, défendant à nôtre Lieutenant & Gouverneur General, & Ministre Plenipotentiaire, & à tous autres à qui il pourra appartenir, de divertir le rapport desdits droits à d'autres usages.

91. La Compagnie pourra aquerir aux Indes par achat, ou autre contract & traité, des Terres, Ports & Havres, & Nous lui permettons d'y établir des Colonies, comme aussi de faire construire de tels Forts, Châteaux, & Factories, qu'Elle jugera necessaires, tant pour la plus grande seureté & facilité de son Commerce, que pour la défense du Pais, qu'Elle aura aquis, y établir sur les simples commissions des Commandants, & autres Officiers de nos Sujets, ou Employés à nôtre service, & de mettre des Garnisons; bien-entendu néan-

moins, qu'avant qu'Elle puisse entreprendre la construction de quelque Fort, ou Château, Elle devra s'adresser à notre Gouverneur General, ou Ministre Plenipotentiaire pour lui donner part de son dessein, & pour marquer les lieux, où elle se sera proposé de bâtir lesdits Forts pour avoir son approbation, & obtenir sa permission à cet effet ; ce qu'il ne pourra accorder à moins qu'il ne lui conste, que lesdits Endroits, que la Compagnie aura designés & proposés, sont des lieux que les autres nations de l'Europe frequentent, & où elles trafiquent librement, afin que ceux de la Compagnie n'entreprennent rien sur les droits des Sujets de quelques autres Puissances, qui seront en Paix, amitié, ou neutralité avec Nous, dans les Havres, ou sur des Côtes, ou en d'autres lieux, où ils pourront avoir une possession & commerce privatif ; ne voulant pas qu'ils y soient troublés, ou inquietés de la part de la Compagnie, avec cette reserve toutefois que si la Societé courroit risque de manquer les occasions ; si Elle étoit obligée de recourir à notre Gouverneur General, ou Ministre Plenipotentiaire, & d'attendre ses ordres avant que de pouvoir mettre la main à l'œuvre ; il sera permis à ses Officiers d'en profiter & de se mettre incontinent à construire lesdits Forts en des endroits tels qu'on les a spécifiés & détaillés ci-dessus : dont la Compagnie donnera part incessamment à notre-dit Gouverneur General, ou Ministre Plenipotentiaire, afin qu'il puisse approuver l'entreprise desdits Officiers, d'abord qu'il lui consiera de la verité du fait & de son utilité.

92. Elle pourra aussi lever à cet effet des Gens de Guerre dans les Pais de notre Domination avec notre permission préalable, & dans nos Pais-Bas avec celle de notre Gouvernement General.

93. Nos Officiers militaires, qui ensuite de nos per-

des Princes &c. Decemb. 1723. 469

permissions, ou congés, ou ceux du Gouvernement General; s'engageront avec la Compagnie en qualité de Capitaines ou de Subalternes, & serviront sur les commissions des Directeurs, conserveront les rangs qu'ils avoient avant cet engagement, & Nous leur tiendrons compte des services qu'ils auront rendu à la Compagnie comme s'ils les avoient rendus à Nous-mêmes; mais pendant qu'ils seront au service de la Compagnie, ils lui seront subordonnés, néanmoins liés au serment qu'ils Nous ont prêté.

Nos Sujets qui passeront aux Indes, & s'établiront és Lieux, Colonies, & Places acquises par la Compagnie, jouiront au retour des mêmes libertés, droits & franchises, dont ils jouissoient en nos Pais-Bas, & autres Terres de notre domination avant leur départ, & ceux qui y naîtront de nosdits Sujets seront censés Regnicoles.

95. Il sera permis à la Compagnie de traiter, même en notre Nom, avec les Princes Souverains, & Etats des Indes, & autres, qui ne seront pas nos ennemis, & de conclure avec eux telle convention qu'Elle jugera convenable pour la liberté de son Commerce, lesquels Traités cependant ne seront valables que pour le terme de six années, à moins qu'ils ne soient approuvés & ratifiés par Nous, mais Elle ne pourra déclarer la Guerre à aucune Puissance sans Nôtre consentement préalable.

96. Les Commandants & autres Officiers militaires, que la Compagnie aura établis, Nous prêteront le serment de fidélité; & à la Compagnie tel autre serment, qu'Elle jugera convenir, laquelle pourra aussi revoquer lesdites commissions toutes les fois qu'Elle trouvera à propos.

97. Si après l'expiration du terme de cet Oâroy,

Nous ne trouverons pas à propos d'en accorder la continuation à la Compagnie, ses forces munitions, & armes Nous seront remises, ou de notre consentement à la Compagnie, qui succedera, en payant la valeur suivant l'estimation qui en sera faite par des gens experts nommés de part & d'autre.

98. Les Terres que la Compagnie aura acquises avec les Droits, Cens & Rentes, lui appartiendront en toute propriété, Nous en reservant la Souveraineté, même Elle ne pourra les vendre ni céder à d'autres qu'à nos Sujets; Et si après l'expiration de cet Octroi Nous trouvons à propos de les retenir, ou faire céder à la Compagnie, qui succedera, il sera pourvu à son desintereusement sur le pied prescrit par l'Article precedent.

99. Nous promettons à la Compagnie, que Nous ne toucherons jamais sans son consentement, soit en tems de guerre ou de paix, à ses Vaisseaux, Artilleries, ou autres munitions de guerre ou de bouche, Officiers, & autres gens de Marine, ni à ses Magasins, pour les employer à notre service, pour quelque besoin que ce puisse être.

100. Défendons très-expressément à tous les Gouverneurs de nos Places, nuls exceptés ni réservés, & autres à qui il appartiendra, d'empêcher ni retarder en aucune maniere la sortie de nos Ports & Rades, aux Vaisseaux de la Compagnie, lorsqu'ils seront chargés, & prêts à mettre à la voile, ni aussi l'entrée desdits Vaisseaux à leur retour dans nosdits Ports, ni d'exiger aucune chose pour quelque raison & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de concussion, & ceux à qui il appartient auront un soin tout particulier, à ce que cet article, comme étant très-essentiel au bien du Commerce, soit exactement observé,

101. Nous promettons à la Compagnie de la protéger & défendre envers & contre tous, qui

des Princes &c. Decemb. 1723. 471

l'attaqueront injustement ; & même d'employer en cas de besoin la force de nos Armes pour la soutenir & maintenir dans la liberté entière de son Commerce & Navigation , & de lui faire faire raison de toutes les injustices , injures & mauvais traitements , en cas qu'aucune Nation entreprît de la troubler dans son Commerce & Navigation , & Nous aurons soin de lui procurer tous les avantages & facilités possibles par les Traités de Paix , d' Alliance , & du Commerce que Nous ferons.

102. La Compagnie pourra s'adresser à Nous toutes les fois qu' Elle croira convenable , que les Conditions lui accordées par le présent Octroy pourroient être chargées , augmentées ou limitées pour le plus grand avantage de son Commerce. Notre intention Royale étant de la favoriser autant qu'il est possible.

103. Finalement pour droit de reconnoissance de cet Octroy , que Nous avons bien voulu accorder pour établir & former cette Compagnie , Elle sera obligée de Nous représenter , & à chacun de nos Hoirs & Successeurs , un Lion couronné tenant les Armes de la Compagnie , du poid de vingt marcs d'Or.

Si enchargeons à notre très-cher & bien-aimé Cousin le Prince Eugene de Sorvay notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine General de nos Pais-bas , & en son absence à notre très-cher & bien-aimé Cousin le Marquis de Prié notre Ministre Plenipotentiaire au Gouvernement d' Iceux , & donnons en mandement à nos très-chers & Feaux ceux de notre Conseil d'Etat , President & Gens de notre grand Conseil ; Chancelier & Gens de notre Conseil ordonné en Brabant , President & Gens de notre Conseil en Flandres , & à tous autres nos Justiciers, Offi-

tiers & Sujets, auxquels ce peut ou pourra toucher & regarder, qu'ils fassent, souffrent & laissent tous ceux de ladite Compagnie tant en general qu'en particulier, pleinement & paisiblement joüir & user de l'effet de cesdites presentes pour le tems, aux charges & conditions ci-dessus reprises, sans leur faire mettre, ou donner, ni souffrir être fait, mis, eu donné aucun trouble, ou empêchement au contraire, Car ainsi Nous Plaist-il; En témoignage de quoi Nous avons signé ces presentes de nôtre main, & à icelles fait mettre nôtre grand Seel. Donné en nôtre Ville & Residence Imperiale de Vienne le dix-neuvième jour du mois de Decembre, l'an de grace mil sept-cens vingt-deux, & de nos Regnes de l'Empire Romain le onzième, d'Espagne le vingtième, & de Hongrie & de Boheme le douzième. Etoit paraphé, Prin. de Card. P. v. Signé, CHARLES, plus bas, Par Ordonnance de Sa Majesté, contresigné, A. F. de Kurz.

A R T I C L E V I I I.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. La Princesse de Monbazon est accouchée à Paris d'une Fille.

Le 30. Septembre la Reine de Portugal accoucha heureusement d'un Prince à Lisbonne.

La Duchesse d'Argile est accouchée d'une Fille à Londres.

Madame Parker, Belle-Fille du Lord Chancelier d'Angleterre, est accouchée d'un Garçon.

Le

des Princes &c. Decemb. 1723. 473

Le 23. la Reine de Dannemarck accoucha à *Copenhague* d'une Princesse.

La Princesse Regnante de la Lippe-Dermold accoucha d'un Fils le 3. Novembre.

II. *Mariages.* La Fille du Comte Bolognetti a épousé à *Rome* Mr. Virgile Censi, Gentilhomme Romain.

Le Marquis de Villarias épouse à *Genes* la Fille du Marquis de St. Philippe, Envoyé d'*Espagne*.

Le Fils du Prince Borghese va épouser à *Rome* Dona Agnez Colonna, Fille du Grand Connétable de ce nom.

III. *Morts.* Le 7. Octobre Mr. d'Iberville, ci-devant Envoyé extraordinaire de *France* en diverses Cours, & en dernier lieu à celle de la *Grande Bretagne*, mourut subitement à *Paris*.

Madame de Ruffel, Epouse du Lord Ruffel, qui fut décapité sous le Regne de Charles II., est morte à *Londres* âgée de 86. ans.

Nous ne ferons qu'un seul Article de la mort de la Princesse de la Mirandole, de celle du Prince Pio, & de Don Tiberio Caraffa, qui furent malheureusement noyez à *Madrid* le 15. Septembre dernier. Nous faisons mention de cette accident à l'Article d'*Espagne* de ce Journal.

Mr. Marc Loredano, qui venoit d'être nommé Provediteur General sur Mer, mourut le 7. à *Venise* d'apoplexie.

La Marquise d'Aigle, Dame d'Honneur de Mademoiselle de Charolois, est morte dans son Château d'*Aigle* en *Normandie*.

Le 27. Septembre Mr. Pierre Baglion de la Salle, Evêque de *Mende*, mourut dans son Diocèse âgé de 62. ans.

La Princesse de Cariat, de la Maison Borgia, est morte à *Naples*.

La

La Comtesse de Maffé, Epouse du ci-devant Viceroy de *Sicile*, est morte à *Turin*.

Le 16. Messire Blouet de Camilli, Archevêque de *Tours*, & Abbé de *St. Pierre*, mourut à *Tours*.

Le Comte de Cowper, ci-devant Chancelier d'*Angleterre*, est mort à *Londres*.

Le 25. la Duchesse Doiiairiere d'Aumont mourut à *Paris* de la petite verole.

Le Baron de Wassenacr, Lieutenant-Amiral du College de l'Amirauté sur la *Meuse*, & Conseiller du Conseil de *Rhinlande*, est mort à la *Haye*.

Le Comte de Colowrat est mort à *Prague* âgé de 77. ans.

Le Baron de Huntheym, premier Ministre de l'Electeur Palatin, & qui a été son Plenipotentiaire au Congrès d'*Utrecht*, est mort dans son Château d'*Illwesheym* près de *Manheim*.

Le 27. Mr. Canisi, Eveque de *Limoges*, & Abbé de *Belleval*, mourut dans son Diocèse.

TABLE GENERALE

ET ALPHABETIQUE

*Des principales Matieres contenues dans ce
quarantième Tome.*

A

A <i>Académie</i> (prix proposez par l')	323
<i>Acte</i> de succession de l'Empereur envoyé dans ses Pais Hereditaires.	164
<i>Allemagne</i>	60. 128. 213. 293. 372. 446
<i>Angleterre</i>	73. 148. 223. 304. 387. 461

B

B <i>Arbaris</i>	340. 421
<i>Berlin</i>	135. 218. 298. 387. 452

C

C <i>Cergé</i> (ouverture de l'Assemblée generale du)	
54. Liste des Bureaux 113. Harangues faites à l'ouverture 202. clôture de ladite Af- semblée.	285
<i>Cologne</i>	138. 383. 455
<i>Constitution</i>	58. 369

D

D <i>Annemarc</i>	72. 149. 222. 301. 385. 458
<i>Decret</i> du Prince Regnant en Espagne pour le rétablissement du Commerce avec la France.	259
<i>Dictionnaire</i> Geographique de Mr. Bruzen.	403
<i>Discours</i> contre les Alchimistes.	330

E

E <i>Empereur</i> (l') son départ pour Prague	131.
son Couronnement 373. Relation de cette Ceremonie 405. de l'Imperatrice.	412
<i>Enigmes</i>	17. 93. 144. 253. 330. 418
	<i>Espagne</i>

Tables des Matieres.

Espagne 17. 44. 176. 257. 334. 418

F

Finances 59. 119. 208. 289. 365. 444

Florence 41. 107. 191. 271. 351. 430

France 44. 111. 197. 275. 354. 436

Francfort. 352

G

G

Genes 38. 105. 189. 270. 348. 428

H

Hannover 136. 297. 380. 454

Histoire nouvelle de Lorraine par le Pere

Calmet 81. du Commerce par Mr. Savari 87.

d'Espagne par Mariana. 253

Hollande 77. 156. 225. 306. 388. 461

Hongrie 451

I

Imperatrice (grosse de l') 378, son Couronne-
ment à Prague. 379

Incendie à Stokholm. 65

Italie 21. 99. 182. 264. 342. 422

L

Lettre sur la nouvelle Edition des Oeuvres
du Pere du Cerceau 5. de l'Archevêque de

Rheims à l'Evêque de Boulogne 58. de l'Em-

pereur aux Evêques des Pais-Bas 389. du Mi-

nistre d'Espagne, Resident à Florence, au Mi-

nistre de France. 432

Litterature 3. 81. 163. 243. 323. 403

Livourne 107. 191. 271. 350. 430

Lorraine 121. 211

Louis XV. sa Declaration qui regle les Rangs des

Princes legitimez 45. autre contre la Compa-

gnie établie dans les Pais-Bas 282. Arrêt con-

cernant la Compagnie des Indes. 359

Louvois (l'Abbé de) son Eloge. 250

M

Table des Matieres.

M

M <i>Althe</i>	348. 428
<i>Mandemens</i> des Evêques de Metz & de Toul au sujet de la mort du Prince Hereditaire de Lorraine.	123
<i>Milan</i>	42. 108. 194. 272. 352. 434
<i>Moscovie</i>	73. 146. 222. 303. 386. 459

N

N <i>Aiffances, Mariages, & Morts</i>	78. 159. 238. 318. 399. 472
<i>Naples</i>	37. 104. 187. 269. 347. 427
<i>Nord</i>	68. 139. 218. 299. 383. 455

O

O <i>Ctroi</i> accordé par l'Empereur pour l'érection d'une Compagnie de Commerce à Ostende	227. 313. 391. 463
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

P

P <i>Alatinat</i>	68. 137. 299
<i>Pape</i> (le) son Bref aux Priecces d'Allemagne	23. la Protestation faite à Cambrai 25
<i>Pais-Bas</i>	77. 157. 226. 313. 389. 462
<i>Pologne</i>	68. 139. 299. 455
<i>Portugal</i>	20. 97. 180. 263. 341. 421
<i>Prague</i>	213. 293. 372. 446
<i>Promotion</i> d'Officiers Generaux en Empire.	447

R

R <i>Atisbonne</i>	67. 133. 379
<i>Rescrit</i> du Senat de Pologne au Roi.	68
<i>Rome</i>	21. 99. 182. 264. 342. 422

S

S <i>Axe</i>	137. 299. 382. 452
<i>Sicile</i>	138
<i>Suede</i>	69. 140. 218. 300. 383. 456
<i>Suisse</i>	110. 195. 435

T

Tabla des Matieres.

T		T
<i>Urin</i>	43. 109. 195. 273. 354. 435	
		V
V	<i>Enisei</i>	39. 106. 190. 272. 349. 429
	<i>Vienne</i>	60. 128. 216. 296. 378. 450

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S .

Du mois de Decembre 1723.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page 403
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	418
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	422
ARTICLE IV. <i>France.</i>	436
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	446
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	455
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, & Pais- Bas.</i>	462
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	472

*Extractum Privilegii Sacrae Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, senio firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *Le Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolaë & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.